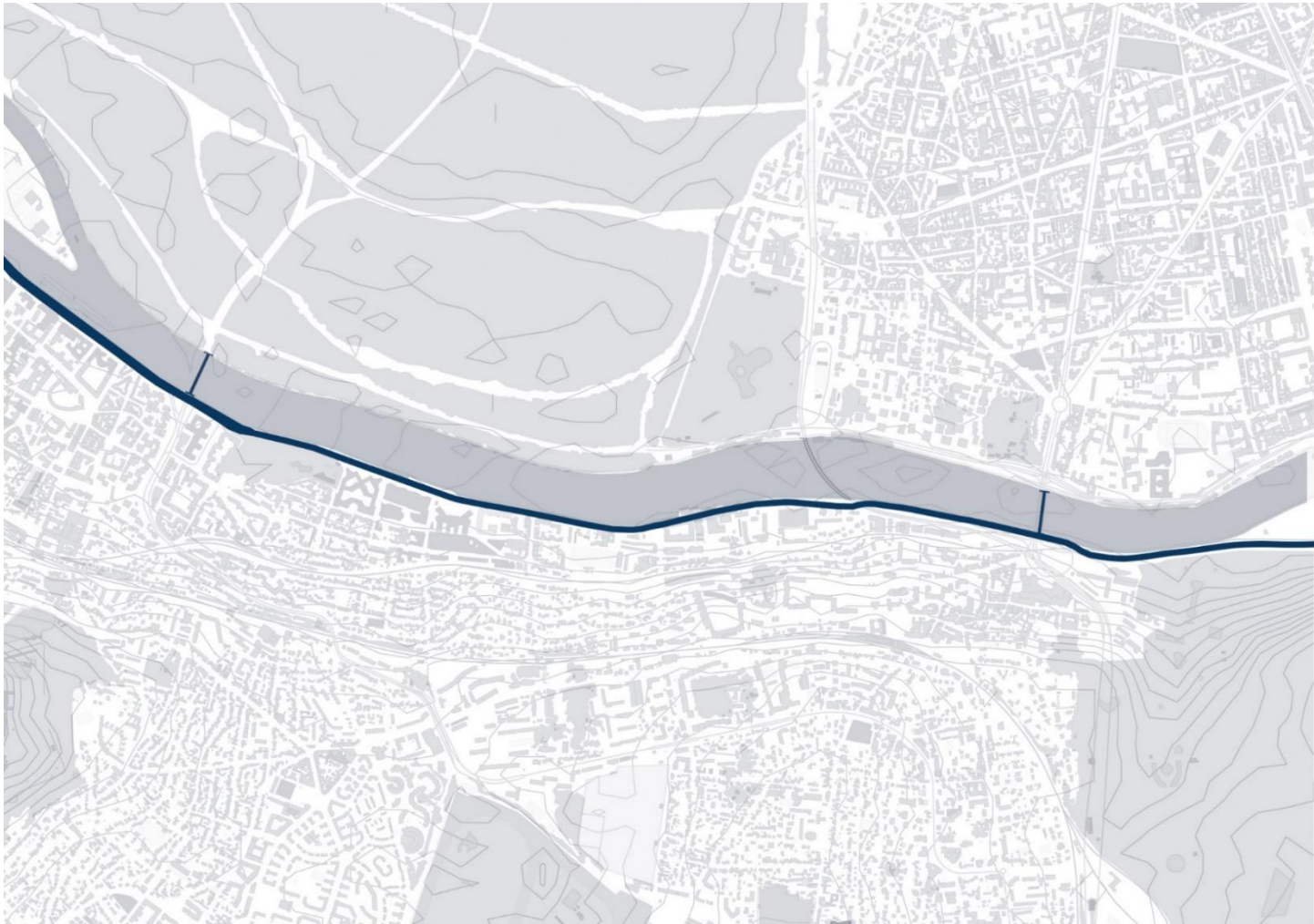


Aménagement de la RD7

EXTRAIT DU DOSSIER D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU

ANNEXE 3 au Mémoire en réponse à l'avis de l'Ae : coupes des aménagements de berges, impacts et mesures associées



SOMMAIRE

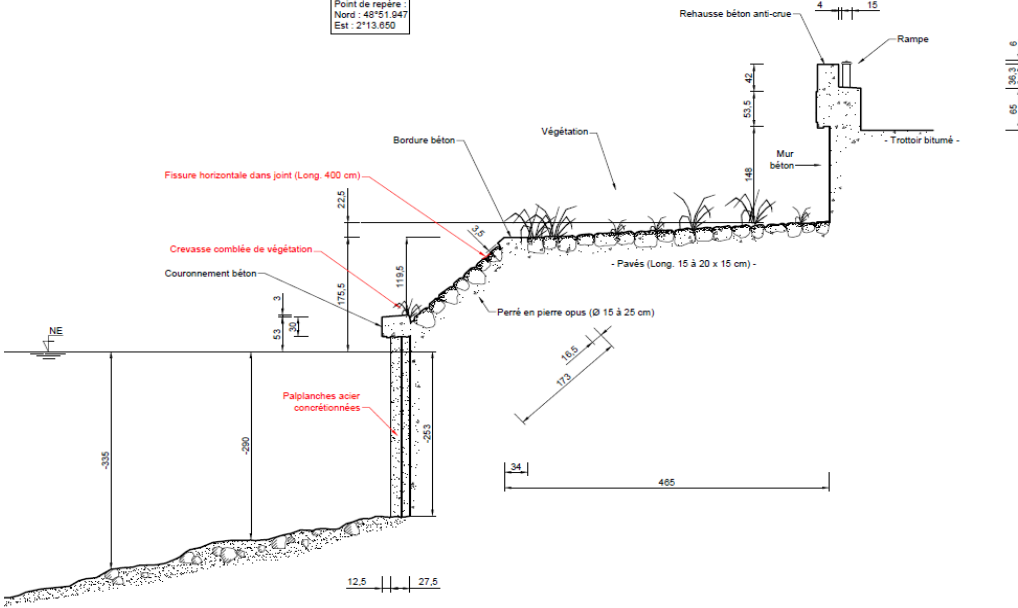
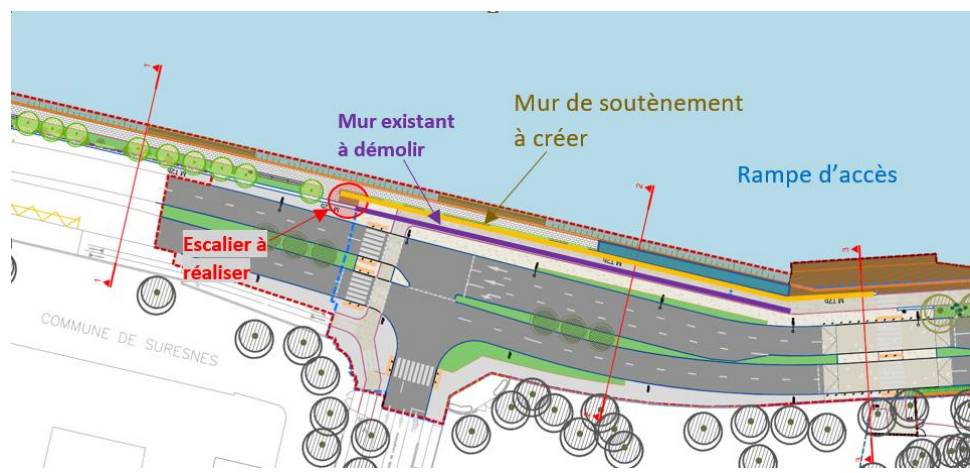
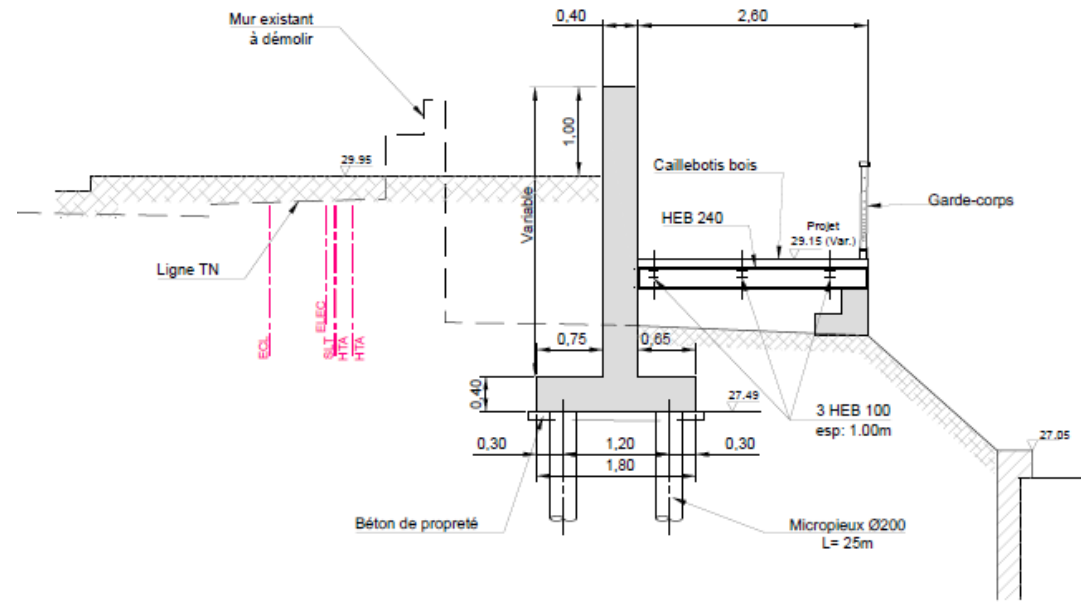
Impacts sur les berges de Seine et mesures associées	3
--	---

IMPACTS SUR LES BERGES DE SEINE ET MESURES ASSOCIÉES

Le projet a été découpé en 8 tronçons distincts afin de faciliter la compréhension des modifications apportées dans le cadre du projet. Ces dernières sont exposées dans le tableau en page suivante.

Tableau 1 : Comparaison des berges état actuel/ état projeté – du point de vue structurel

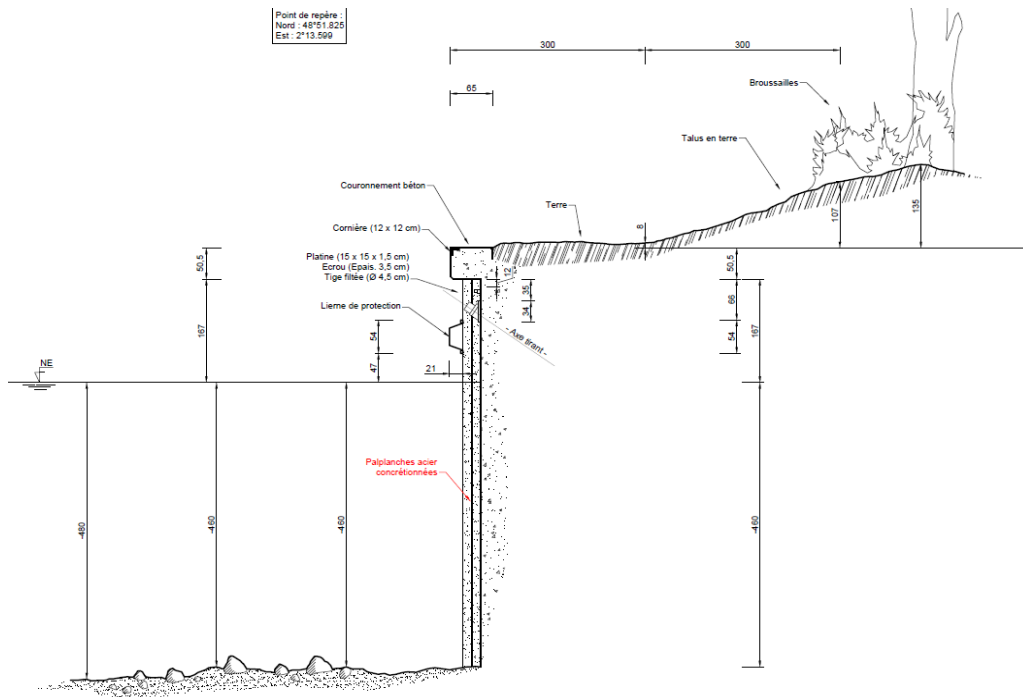
TRONCONS	EXISTANT	PROJET ET IMPACT SUR L’EXISTANT
	Zone A entre le Pont de Suresnes et l’OA1 (carrefour Allée de Longchamp) : La berge existante au niveau du pont de Suresnes est constituée d’un rideau de palplanches avec un couronnement béton et un perré en pierre délimitant un passage en pavé. Un mur en béton existe en tête de perré et permet de soutenir la chaussée de la RD7. Ce mur fait office de murette anti-crue. 	Zone A entre le Pont de Suresnes et l’OA1 (carrefour Allée de Longchamp) : Le projet prévoit : • La conservation du mur anti-crue et son habillage sur la partie nord • Le déplacement du mur anti-crue sur la partie sud pour intégration de la piste cyclable en quai haut • Création d’une bande plantée en quai bas au droit du mur (arbres tige type rivulaire, saules et orme) • Reprise de la promenade piétonne du quai bas, avec dépose-repose des pavés existants • La conservation du perré maçonné existant 
TRONCON 1 : Entre Pont de Suresnes et rue Frédéric Chavel	Au droit de l’OA01 et OA01bis : La berge existante au niveau du pont de Suresnes est constituée d’un rideau de palplanches avec un couronnement béton et un perré en pierre délimitant un passage en pavé. Un mur en béton existe en tête de perré et permet de soutenir la chaussée de la RD7. Ce mur fait office de murette anti-crue.	Au droit de l’OA01 et OA01bis : Le projet prévoit les points suivants : • Fermeture de l’ouverture existante dans le mur anti-crue • Sciage et démolition du relevé béton du mur existant • Création d’un mur de soutènement (nommé OA01 et OA01bis) décalé vers la Seine permettant de reconstituer ainsi la murette anti-crue. • Création d’un nouvel escalier d'accès à la berge • Création d’une rampe d'accès depuis la berge vers le niveau de la RD7 • La conservation du perré maçonné existant

	 
Au droit de l'OA02 : La berge existante est constituée d'un rideau de palplanches avec un couronnement béton et un perré en pierre délimitant un passage en pavé. Un mur en béton existe en tête de perré et permet de soutenir la chaussée de la RD7. Ce mur fait office de murette anti-crue.	Au droit de l'OA02 : Le projet prévoit les points suivants : • Création d'une plateforme en belvédère sur la Seine, en excroissance par rapport au quai • Sciage et démolition du relevé béton du mur existant • Elargissement du nez de quai pour la création d'un cheminement piétons et cycles en limite de la berge. Cet élargissement se fait par la création d'un mur de soutènement (nommée OA02). Ce mur de soutènement sera rehaussé au-dessus du niveau d'aménagement fini pour recréer la murette anti-crue.



→ Le belvédère du parc château permet d'ouvrir sur un large panorama et de faire prolonger le parc vers le fleuve (entrée nord)

Au droit de l'OA03 :
La berge existante est constituée d'un rideau de palplanches tirantées.



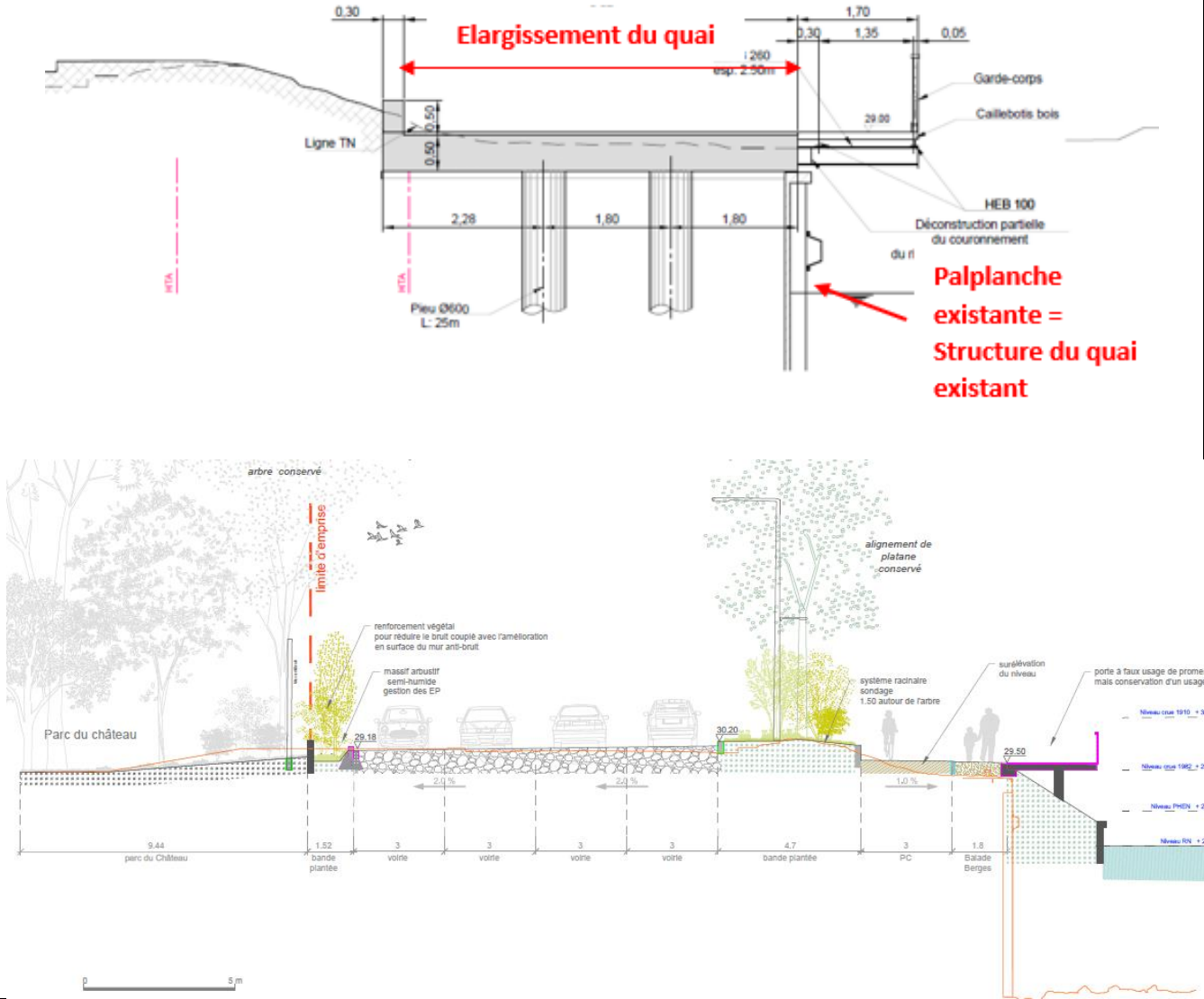
Le paysage est fortement marqué par l'alignement remarquable de platanes existants, planté sur l'accotement de la RD7. Cet alignement est conservé dans le projet

- Au droit de l'OA03 :**
Le projet prévoit la :
- Création d'un cheminement cycles en limite de berge qui nécessite l'élargissement du quai sur 8m. Cet élargissement se fera au moyen d'une dalle béton fondée sur deux lignes de pieux. Afin d'éviter tout impact sur la structure existante, les pieux seront implantés à 1,80m de la palplanche (soit 3 x diamètre).
 - Création d'un cheminement piétons en console au-dessus de la Seine
 - Conservation de l'alignement de platanes existants. Et plantations de nouveaux platanes en compléments



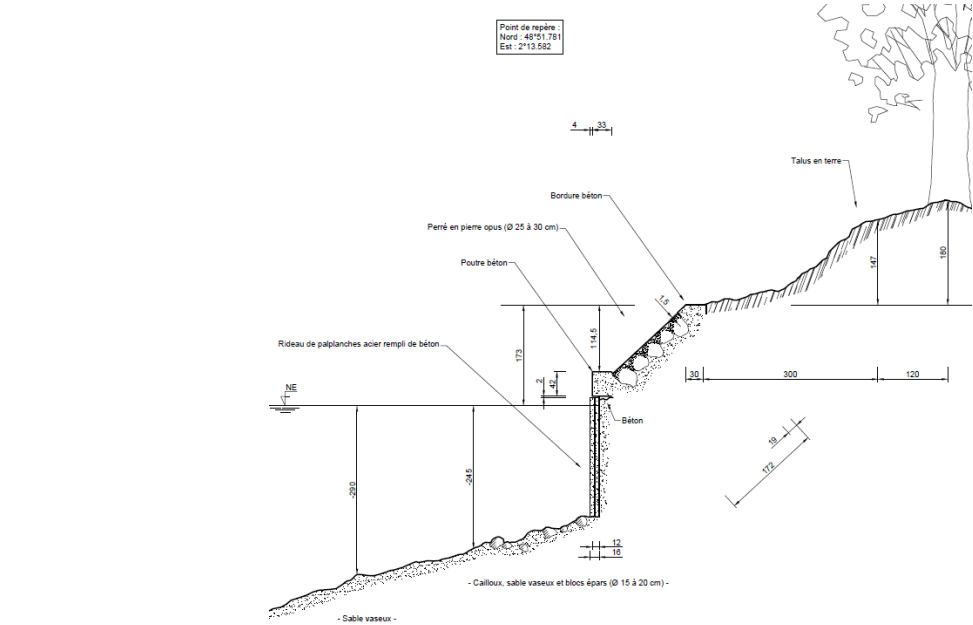


Au droit de l'OA04 :
La berge existante est constituée d'un talus végétalisé repris en pied par une palplanche existante.



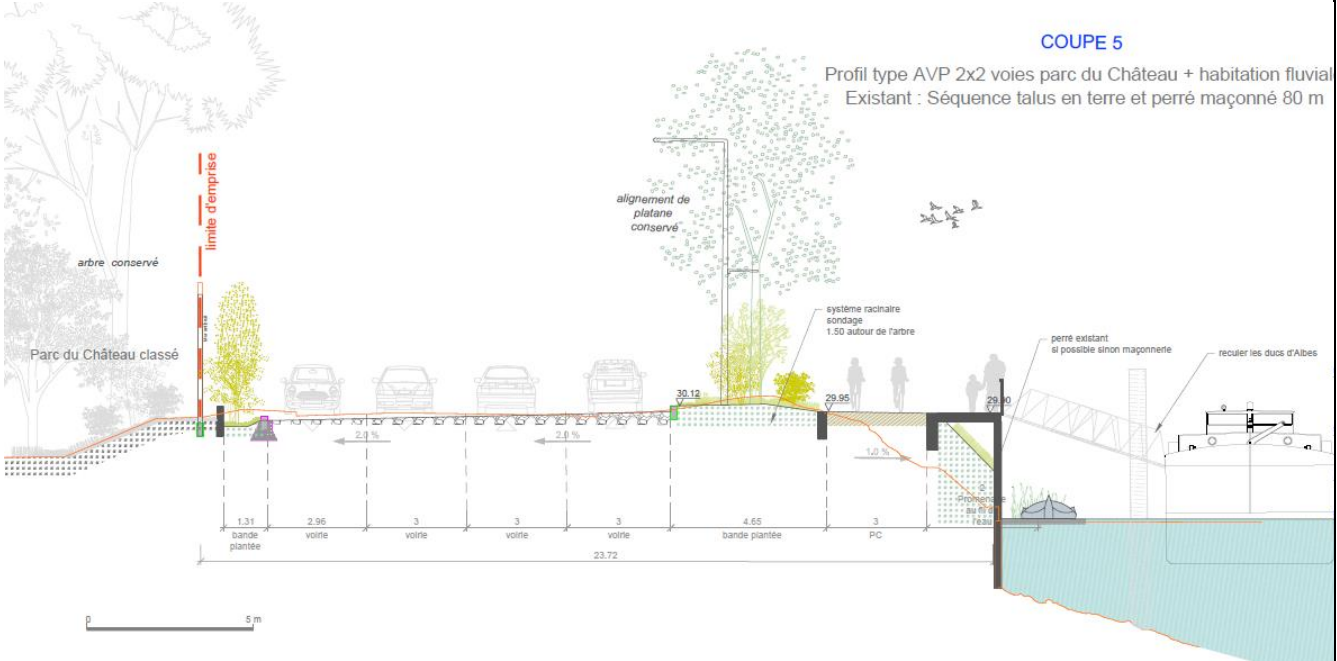
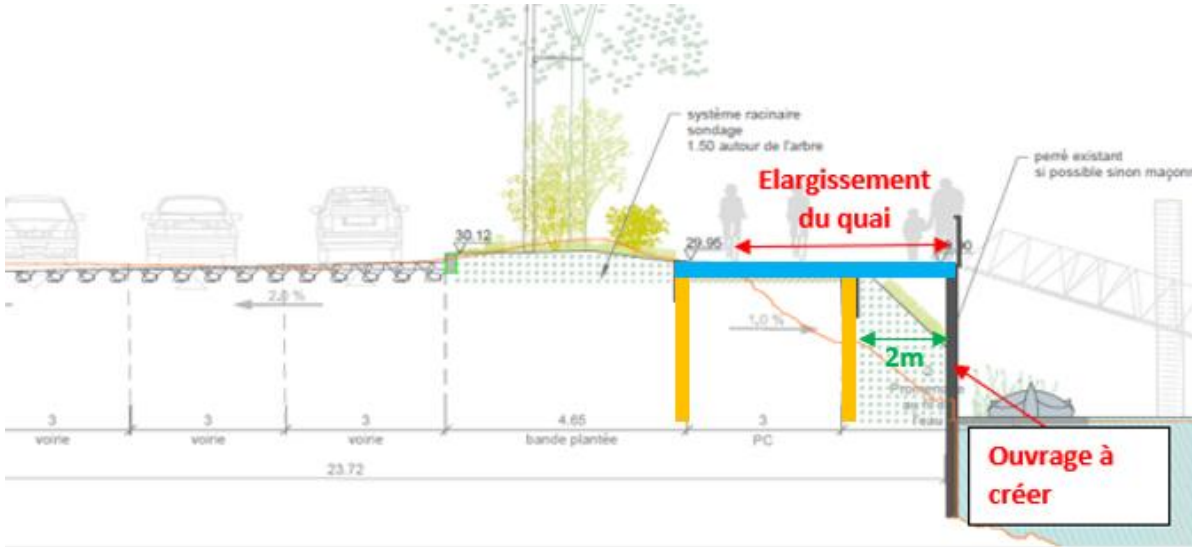
Au droit de l'OA04 :
Le projet prévoit les points suivants :

- Création d'un cheminement piétons/cycles en limite de berge par l'élargissement du nez de quai. Cet élargissement se fera par la création d'un ouvrage en Seine. Cet élargissement se fera au moyen d'une plateforme métallique fondée sur deux files de pieux. Les pieux de fondations sont implantés à 2,00m de la palplanche existante, soit à une distance supérieure à 3xdiamètre des pieux. L'existant ne sera donc pas impacté par les travaux.

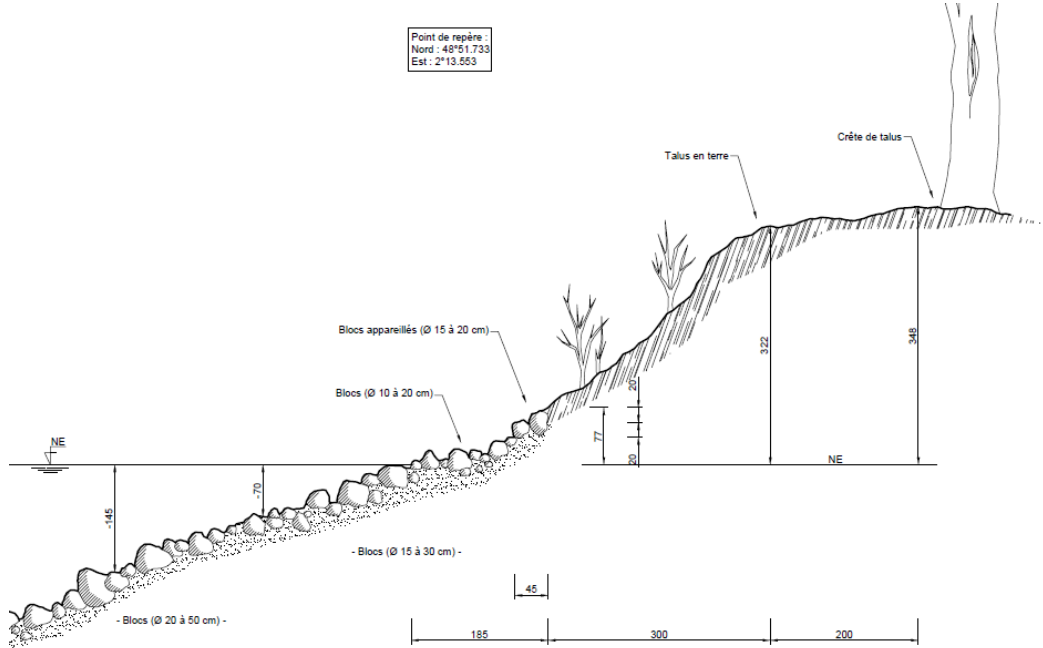
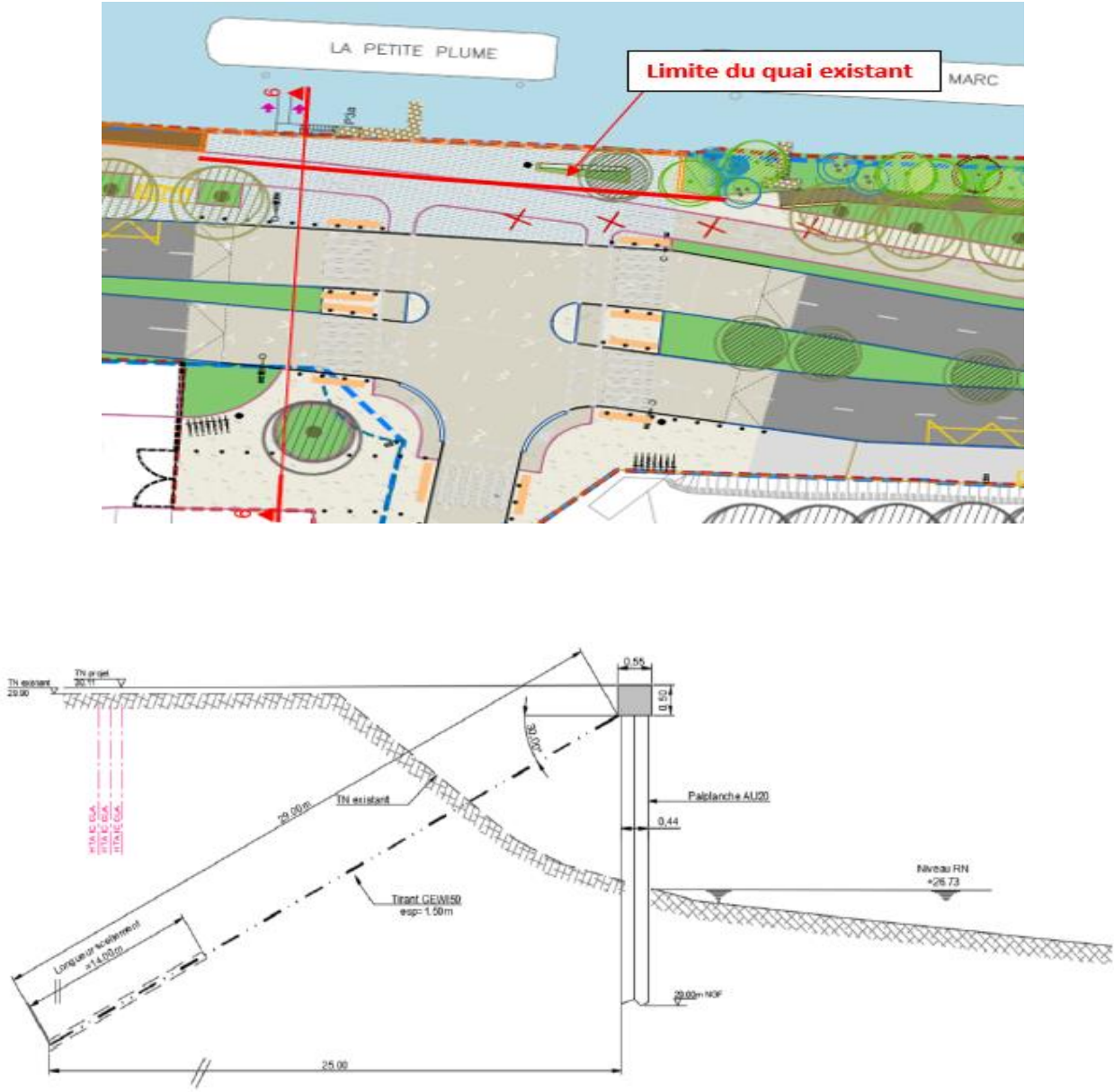


Le paysage est fortement marqué par l’alignement remarquable de platanes existants, planté sur l’accotement de la RD7. Cet alignement est conservé dans le projet. Quelques peupliers d’Italie complètent la strate arborée existante. Ils sont également conservés.

Présence d’un rideau arbustif sous les platanes qui masque les vues sur la Seine.



- Conservation de l’alignement de platanes existants. Et plantations de nouveaux platanes en complément
- Eclaircissement du rideau arbustif, par remontée de couronne pour les arbustes les plus intéressants et débroussaillage
- Replantation d’une strate basse en pied d’alignement existant (arbustes de sous-bois, graminées, couvre-sol arbustif type lierre et pervenches)

TRONCONS	EXISTANT	PROJET ET IMPACT SUR L'EXISTANT
TRONCON 2 : Entre rue Frédéric Chavel et rue Marcel Monge	Au droit de l'OA05 : La berge existante est constituée d'un talus végétalisé avec quelques enrochements en pieds. 	Au droit de l'OA05 : Le projet prévoit l'élargissement du quai sur 5m. Cet élargissement se fera au moyen d'une structure en palplanche tirantée ancrée dans le lit mineur de la Seine. La structure du quai sera par la suite remblayée. 

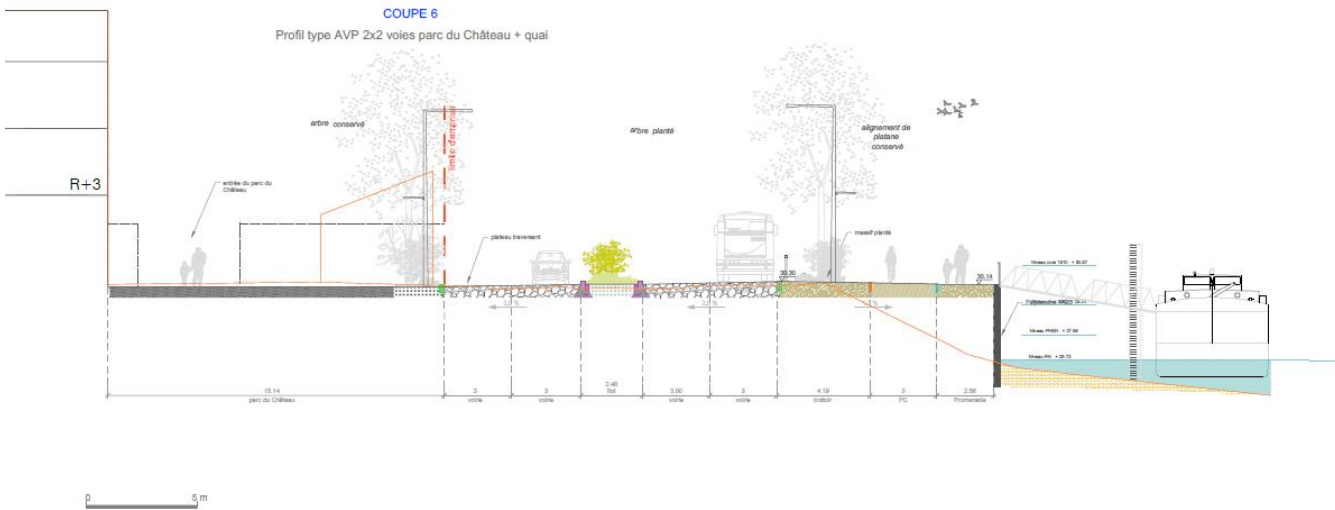
Le paysage est fortement marqué par l’alignement remarquable de platanes existants, planté sur l’accotement de la RD7. Cet alignement est conservé dans le projet. Quelques peupliers d’Italie complètent la strate arborée existante. Ils sont également conservés.

Présence d’un rideau arbustif sous les platanes qui masque les vues sur la Seine.



Le quai haut, situé dans la continuité du carrefour avec la rue Clavel est traité en pavé de granit :

- Suppression de 3 platanes existants, dont la conservation est incompatible avec la création de la piste cyclable et le profil projet de la voirie
- Plantation d’un arbre isolé sur le quai
- Intégration de mobilier pour la pause et la contemplation du paysage fluvial



Au droit de l’OA06 :

La berge existante est constituée d’un talus végétalisé avec des enrochements en pied.

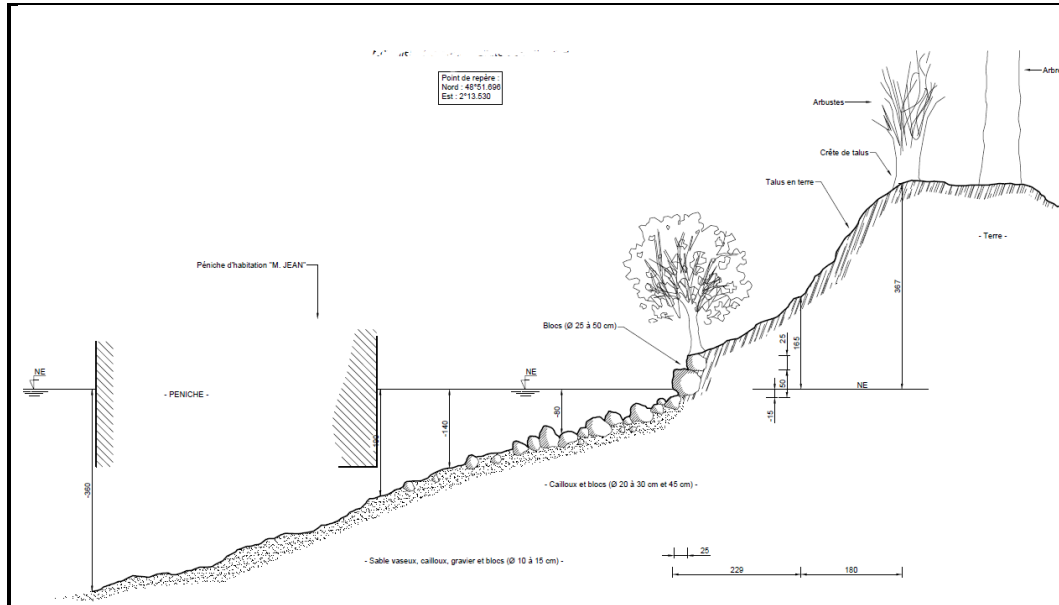
Nous constatons également la :

- Présence d’un cabanon sur un ponton béton entre la Petite Plume et le Saint-Marc
- Présence d’une terrasse en bois devant le Saint-Marc
- Présence d’une grande terrasse en bois sur structure acier devant le Rive Gauche

Au droit de l’OA06 :

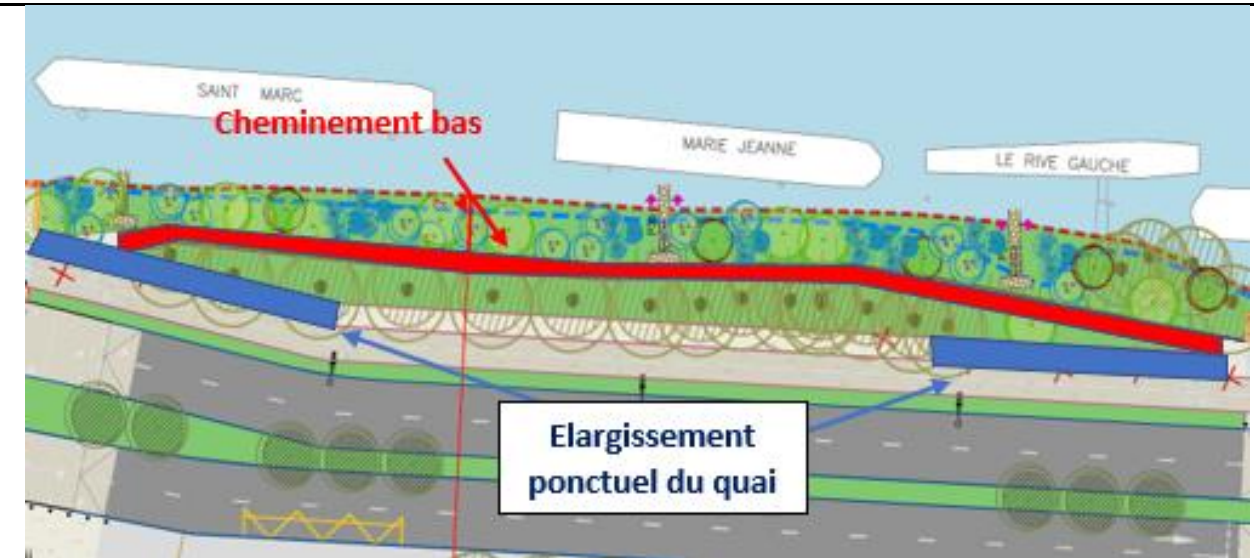
Le projet prévoit les points suivants :

- Création d’un cheminement bas sur pilotis
- Elargissement ponctuel du nez de quai existant tout en maintenant le pied de talus existant. Cet élargissement permettra de constituer le cheminement piéton le long de la berge. Il se fera par la création d’un ouvrage métallique sur pilotis
- Démolition des structures acier/béton existantes



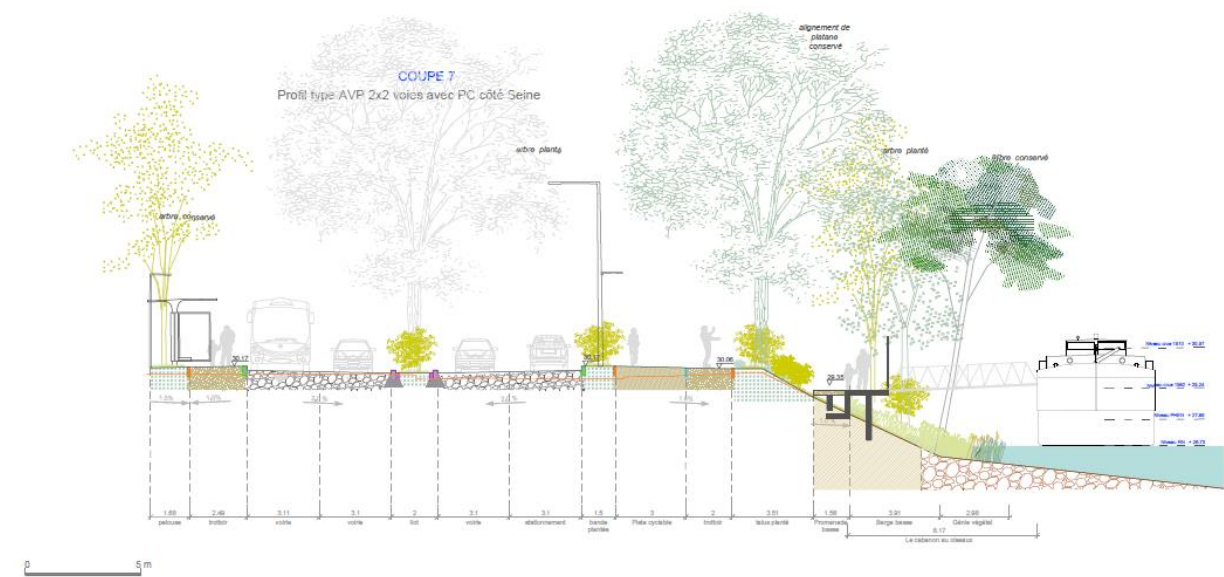
Le paysage est fortement marqué par l'alignement remarquable de platanes existants, planté sur l'accotement de la RD7. Cet alignement est conservé dans le projet.

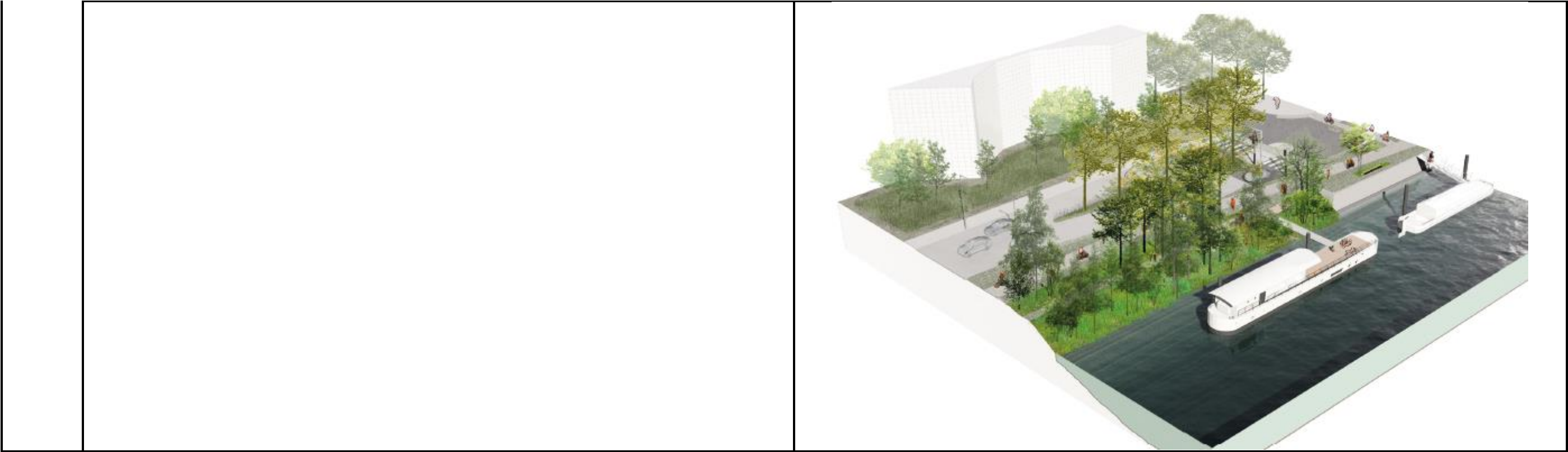
Présence d'un rideau arbustif dense sous les platanes qui masque les vues sur la Seine.

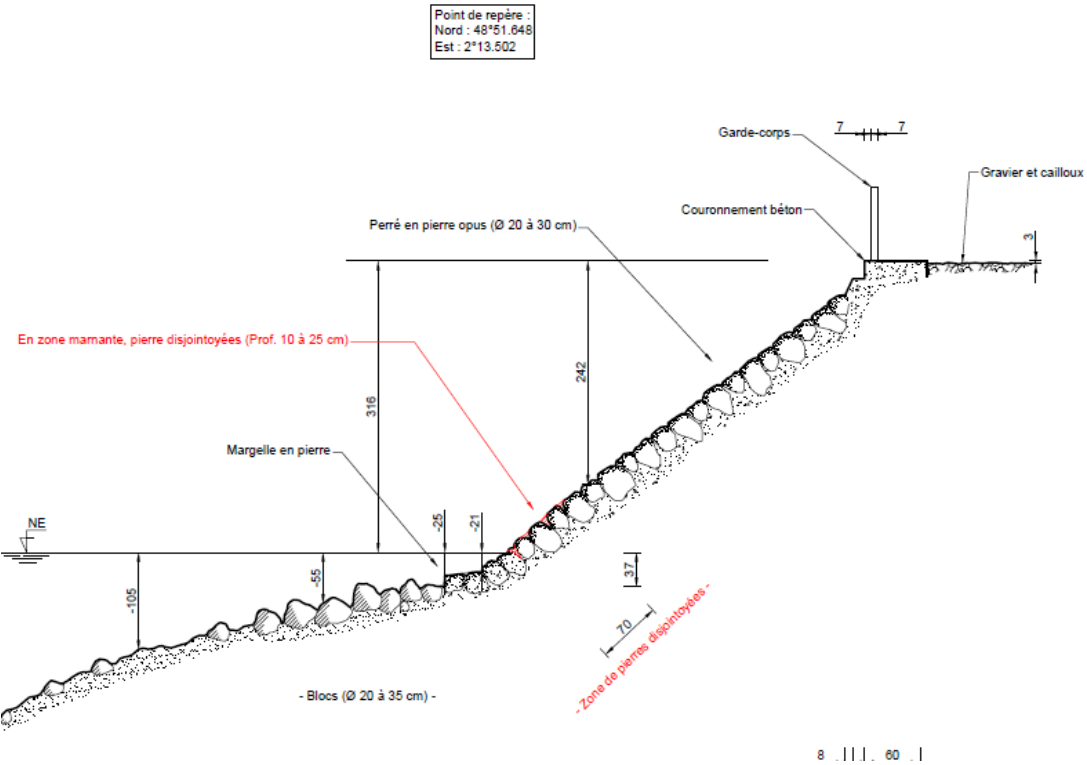
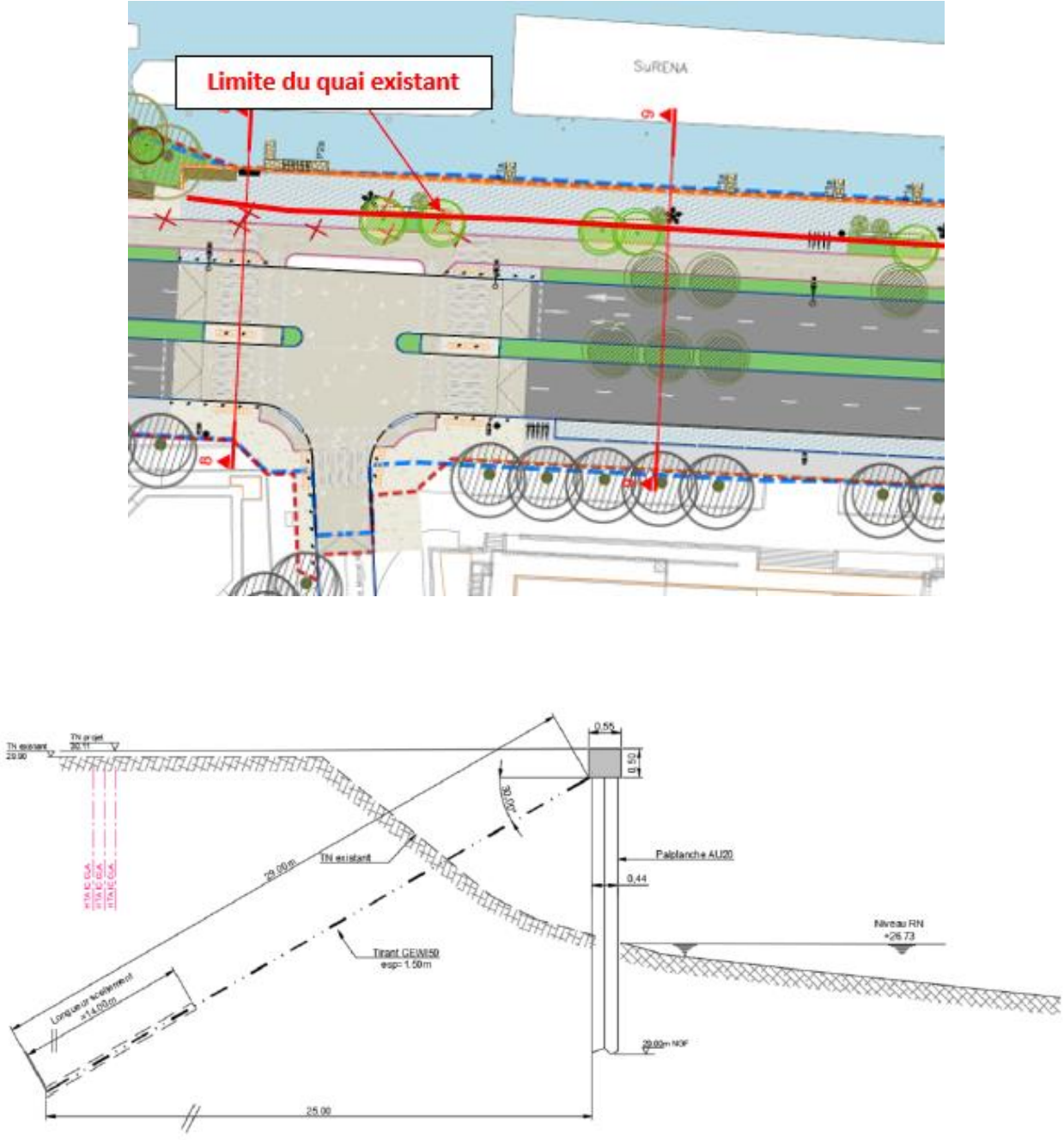


Le projet prévoit également :

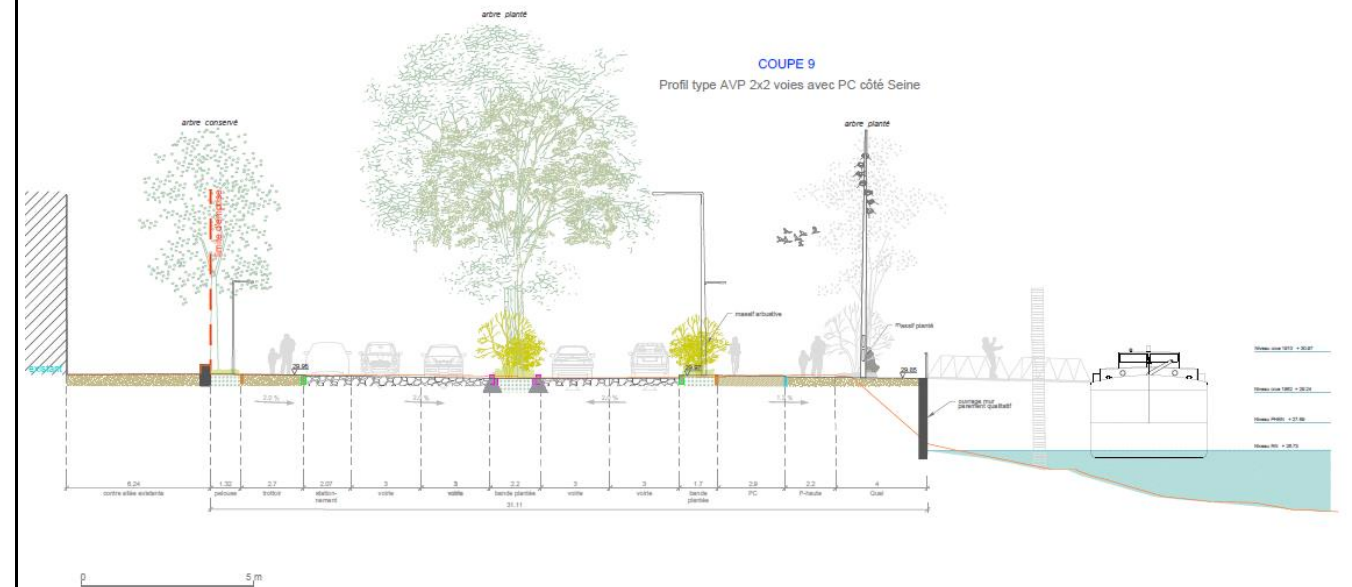
- La conservation des platanes existants
- L'élagage et/ou le débroussaillage du rideau arbustif existant,
- La replantation plantation d'une strate basse type ripisylve naturelle (arbres en touffes, arbustes et couvre-sols) sur l'accotement et le talus de la berge



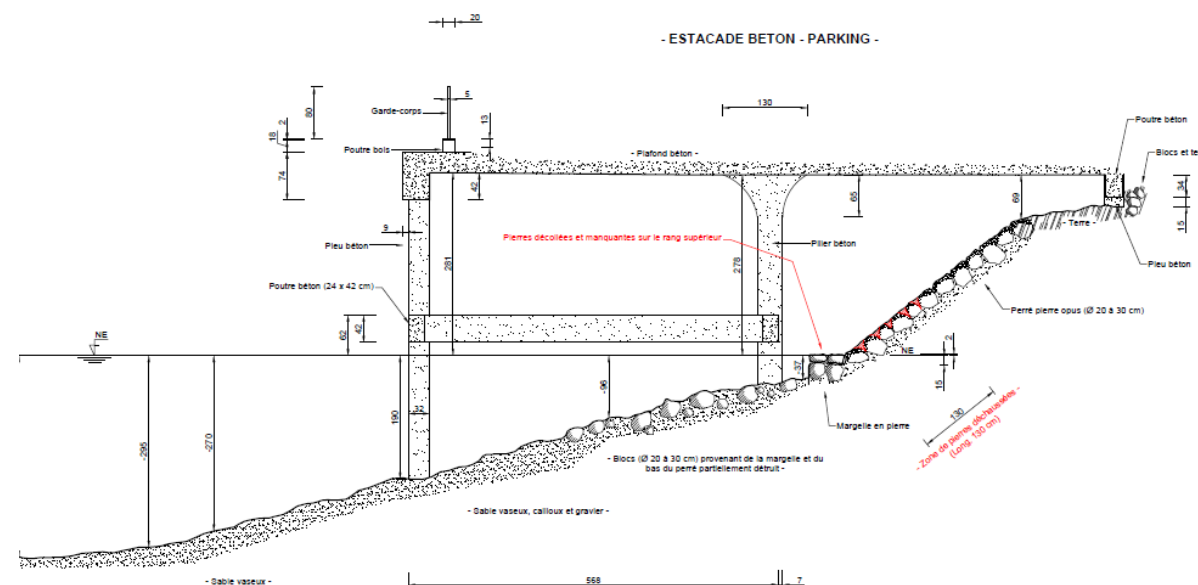


TRONCONS	EXISTANT	PROJET ET IMPACT SUR L'EXISTANT
TRONCON 3 : Entre rue Marcel Monge et rue Louis Bléri	Au droit de l'OA07 : La berge existante est constituée d'un talus en terre avec quelques enrochements en pied puis perré en pierres maçonnées devant la péniche Surena. 	Au droit de l'OA07 : Le projet prévoit l'élargissement du quai sur 5m. Cet élargissement se fera au moyen d'une structure en palplanche tirantée ancrée dans le lit mineur de la Seine. La structure du quai sera par la suite remblayée. 

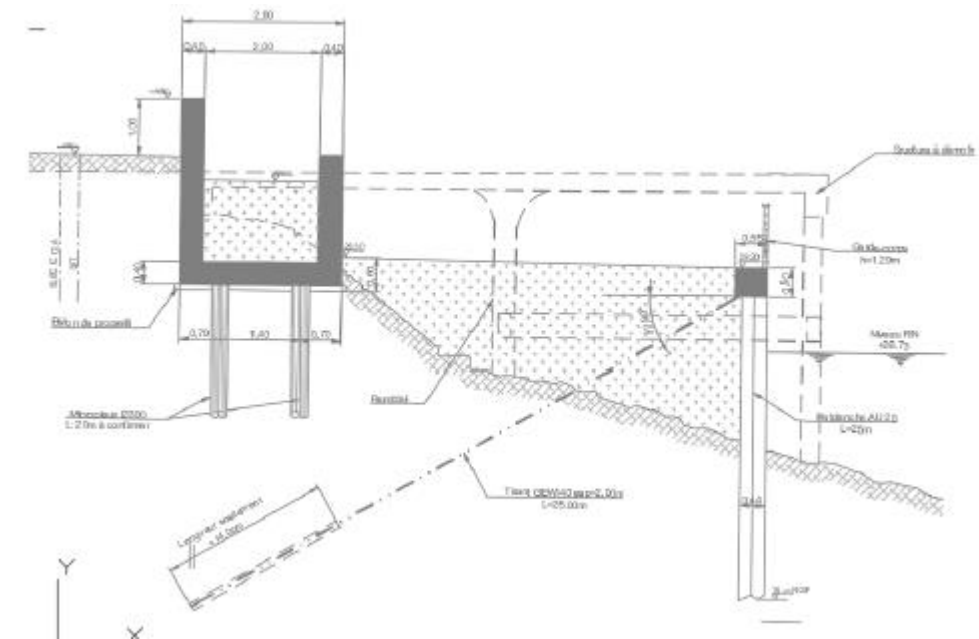
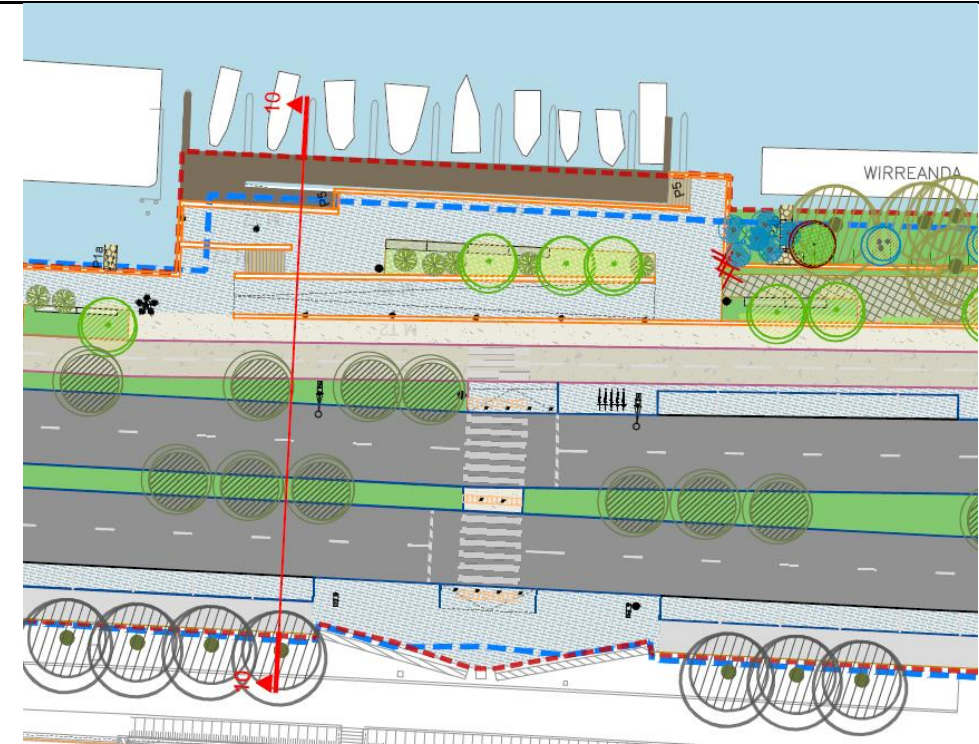
- Suppression d'arbres d'alignements existants, dont la conservation est incompatible avec la création de la piste cyclable et le profil projet de la voirie
- Plantation d'un alignement d'arbres entre le quai pavé et la piste cyclable projetée
- Plantation d'une strate basse en pied d'arbres projet
- Implantation de mobiliers pour la pause et la contemplation du paysage fluvial



La berge existante est constituée d'un perré en pierres maçonnées pour maintenir le talus.



- La création d'une petite marina en quais bas, constituée d'un quai bas planté en pavé et d'un ponton flottant
- Démolition du parking de la péniche Surena
- Reconstitution du nez de quai par la création d'une paroi de soutènement en palplanche tirantée
- Création d'une rampe d'accès et d'un escalier béton. La rampe sera constituée d'un ouvrage en béton armé en U fondé sur deux lignes de micropieux
- Remblaiement de l'existant

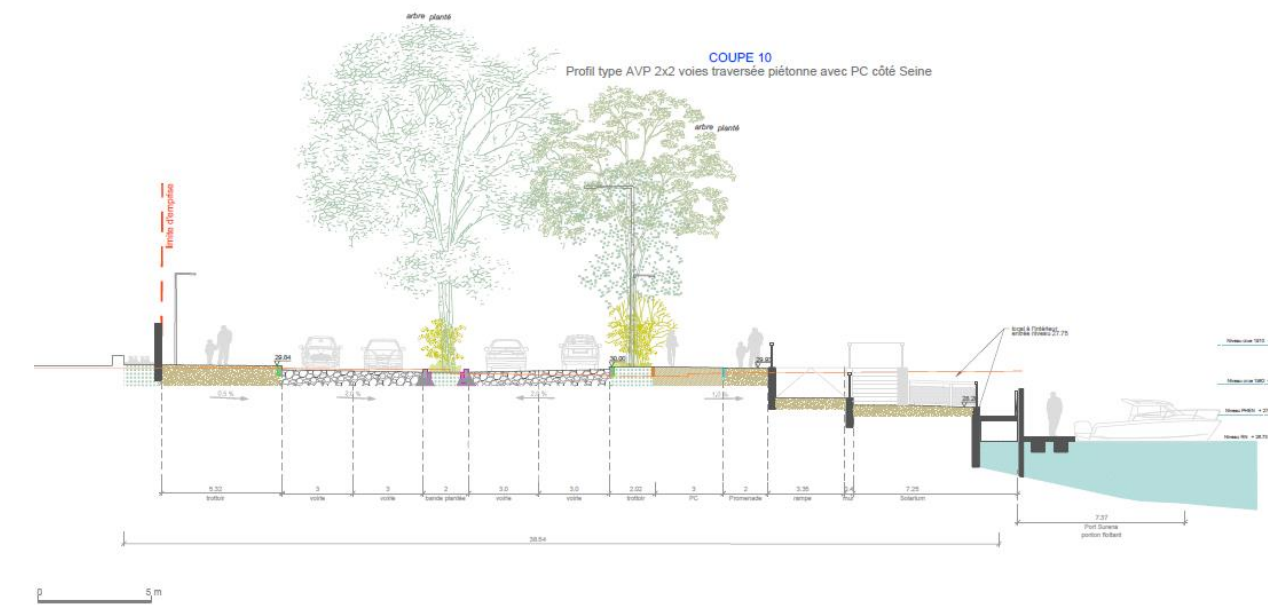


Absence d'intérêt paysager sur le secteur.



Le projet prévoit également :

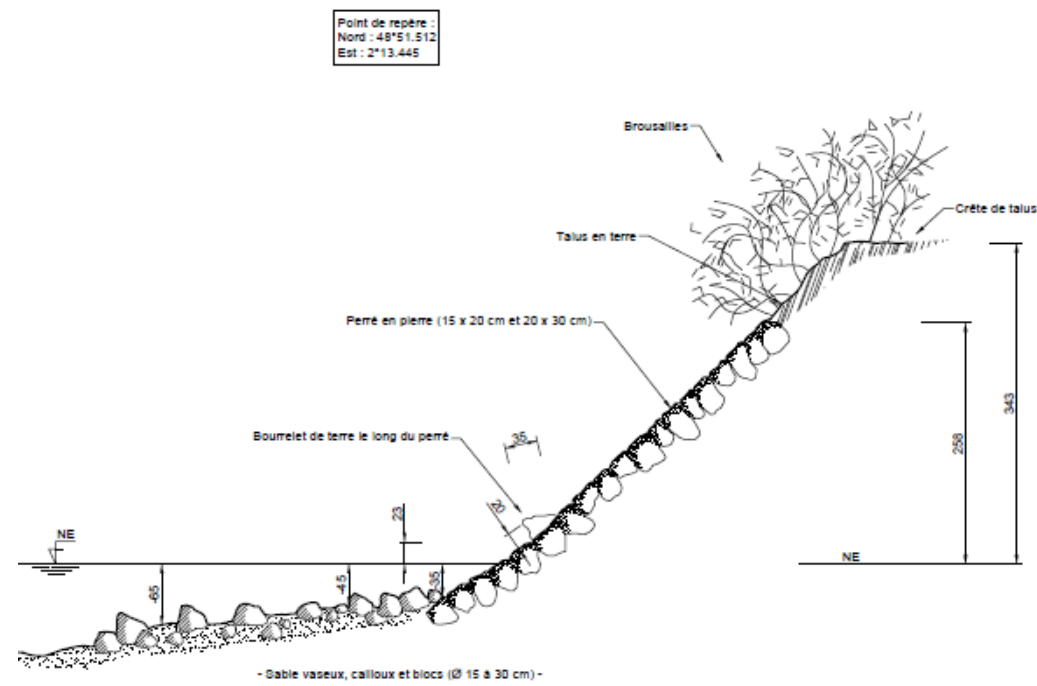
- La plantation d'arbres tige type Ormes
- La plantation d'une bande plantée en pieds d'arbres projet, avec un mélange de couvre-sol type ripisylve
- La plantation d'alignement d'arbre sur terre-plein et accotement



Au droit de l'OA09 :

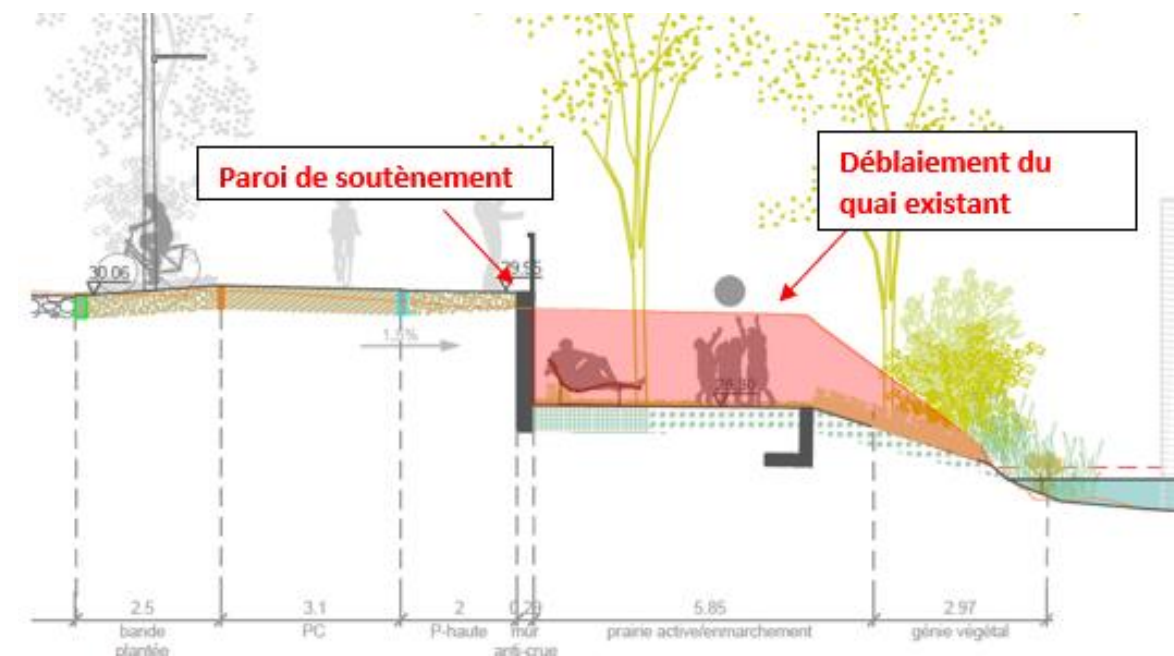
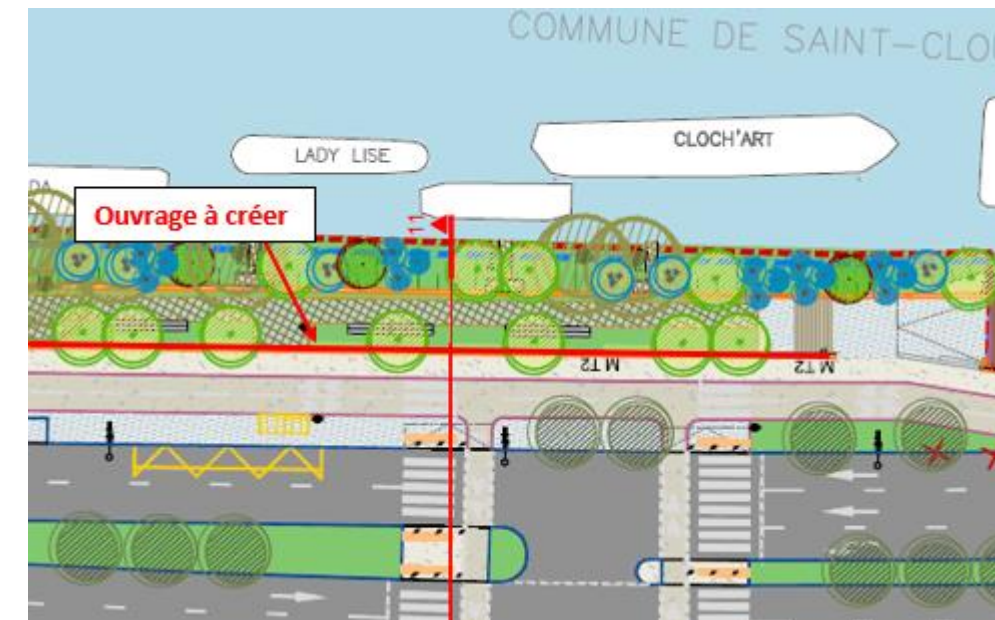
La berge existante est constituée d'un perré en pierres maçonnées.

Nous constatons également la présence de terrasses et cabanons en bois devant la plupart des bateaux.

**Au droit de l'OA09 :**

Le projet prévoit les points suivants :

- Création d'un bas parc en limite de berge. Ce qui nécessite la création d'une paroi de soutènement (paroi lutécienne) pour reprendre le dénivelé entre la RD7 et le parc
- Démolition des structures existantes devant les bateaux
- Terrassement de l'existant devant la paroi lutécienne
- Démolition d'une partie du perré en maçonnerie

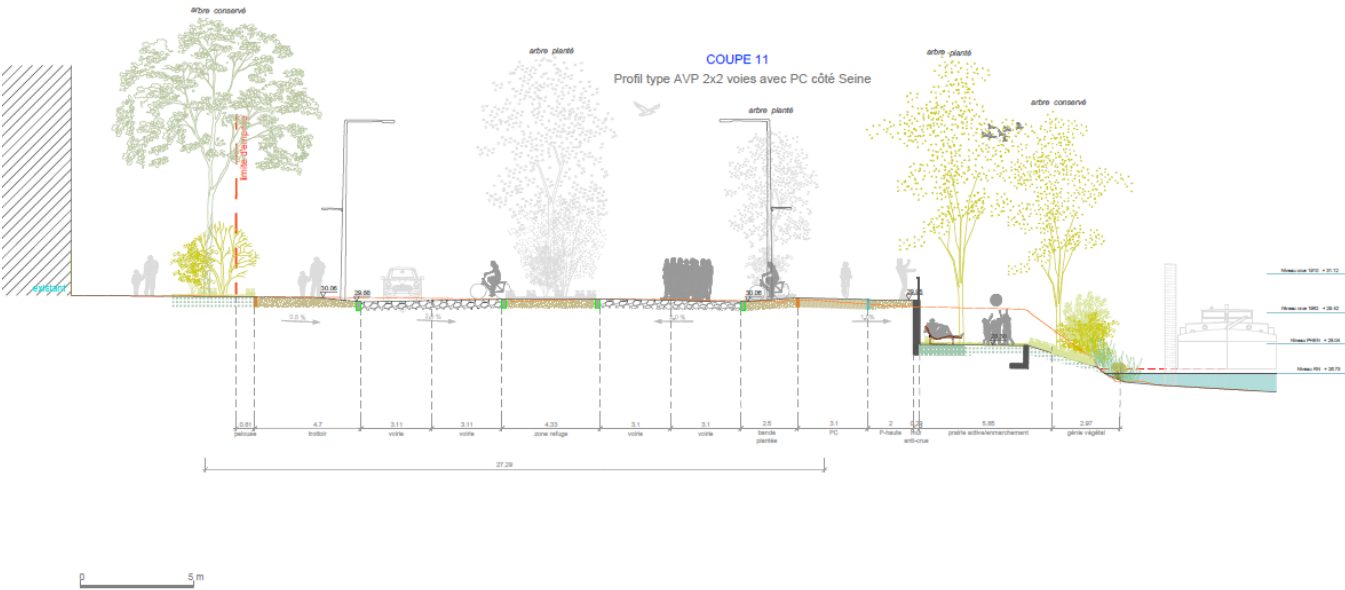


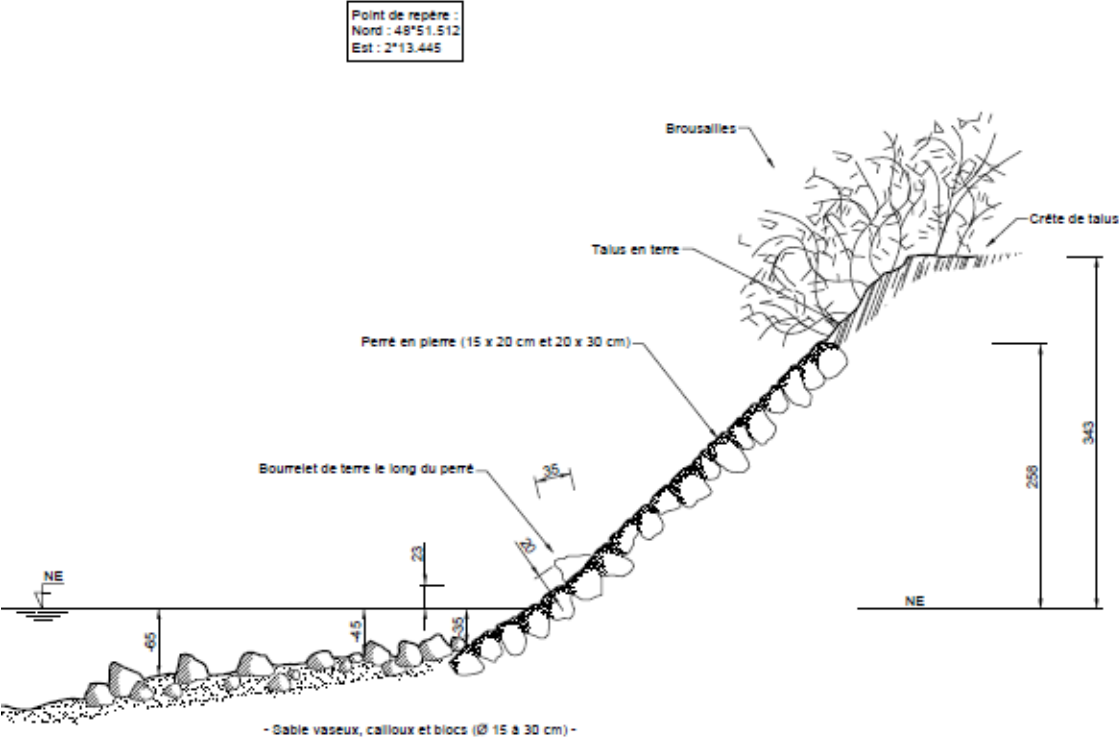
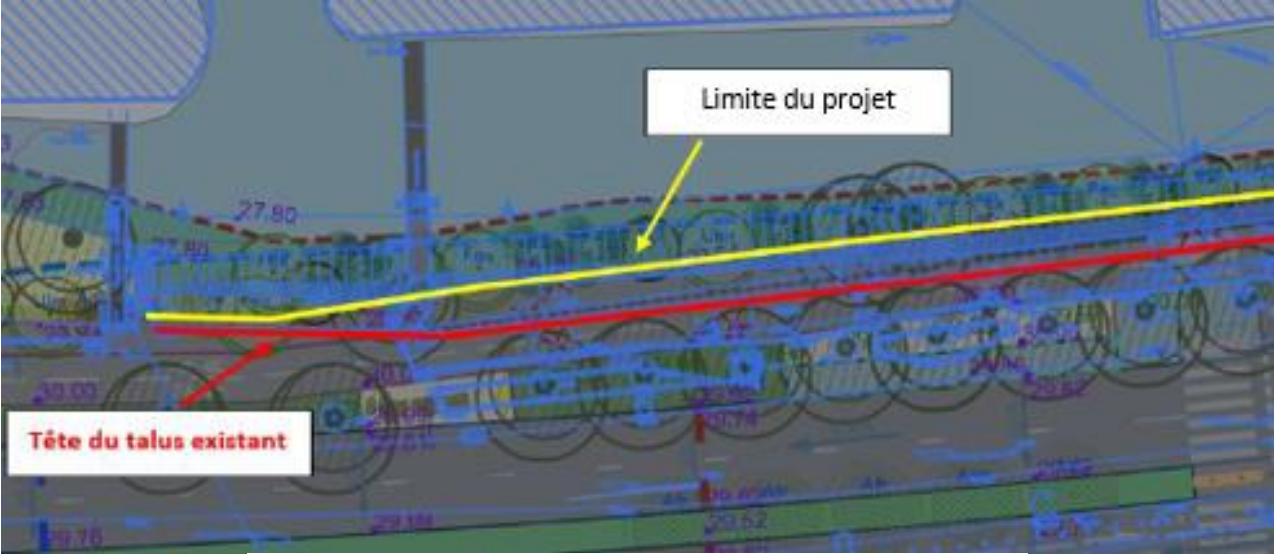
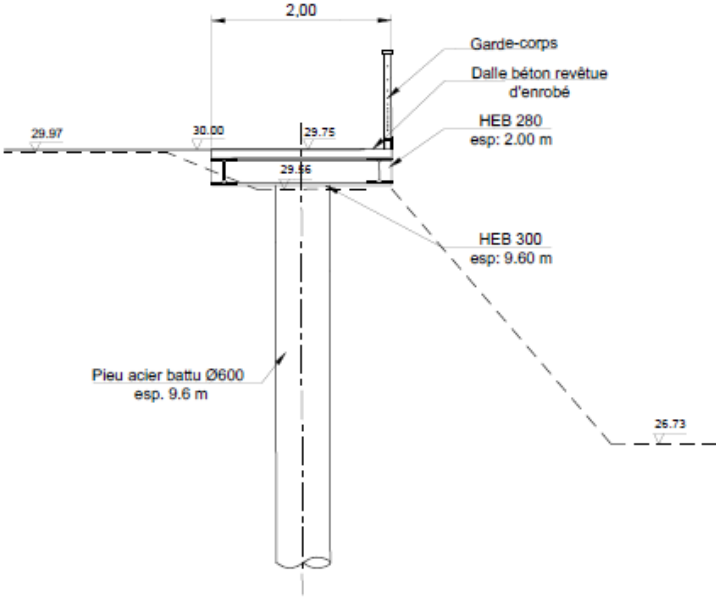
Le paysage existant présente peu d'intérêt, tant en termes de végétation qu'en terme d'usage. Le site est occupé par une zone de parking. Une haie champêtre taillée masque les vues sur la Seine.

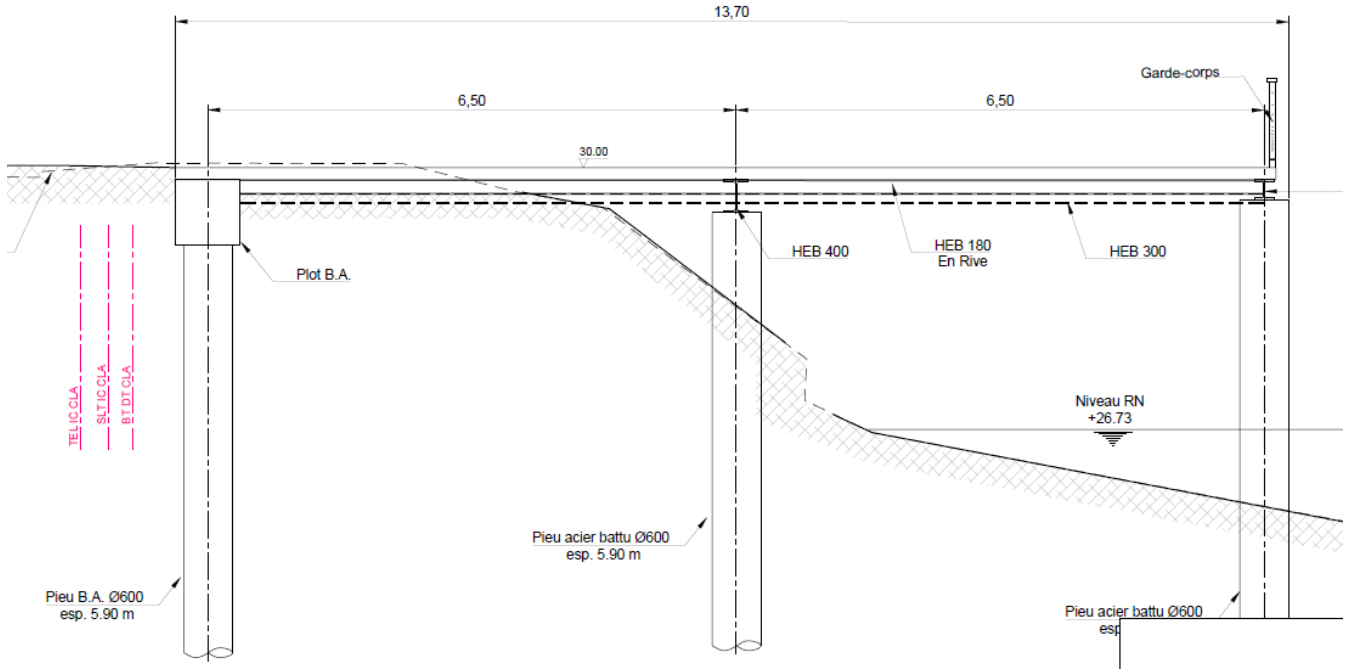


Le projet prévoit également les points suivants :

- Création d'un quai bas planté et pavé
- La conservation d'arbres existants en rive
- La plantation d'arbres tiges sur le quai bas, en pied de mur de soutènement, et sur le talus de la berge. Les arbres sont des essences de type ripisylve (aulnes, saule, ormes)
- La plantation d'une strate basse couvre-sol type ripisylve
- La plantation d'arbres d'alignements sur le terre-plein de la RD7



TRONCON 4 : Entre rue Louis Bléri et Avenue Longchamps	Au droit de l’OA10, 11 et 12 : La berge existante est constituée d’un perré en pierres maçonnées. Nous constatons également la présence d’une terrasse bétonnée devant le Figaro II et une grande terrasse en bois devant le ELSJE. 	Au droit de l’OA10, 11 et 12 : Le projet prévoit la création d’un cheminement piétons le long des berges par l’élargissement du quai sur 3m. Cet élargissement se fait par la création d’un ouvrage sur pilotis (nommé OA10). Il est également prévu la démolition des terrasses béton/bois.  OUVRAGE n° 10 Coupe 10-10 Echelle : 1/50  L’aménagement prévoit également de réaliser : • Un cheminement (ouvrage métallique sur pilotis – ouvrage nommé OA11) • Une plateforme métallique en excroissance (ouvrage nommé OA12)
---	---	--



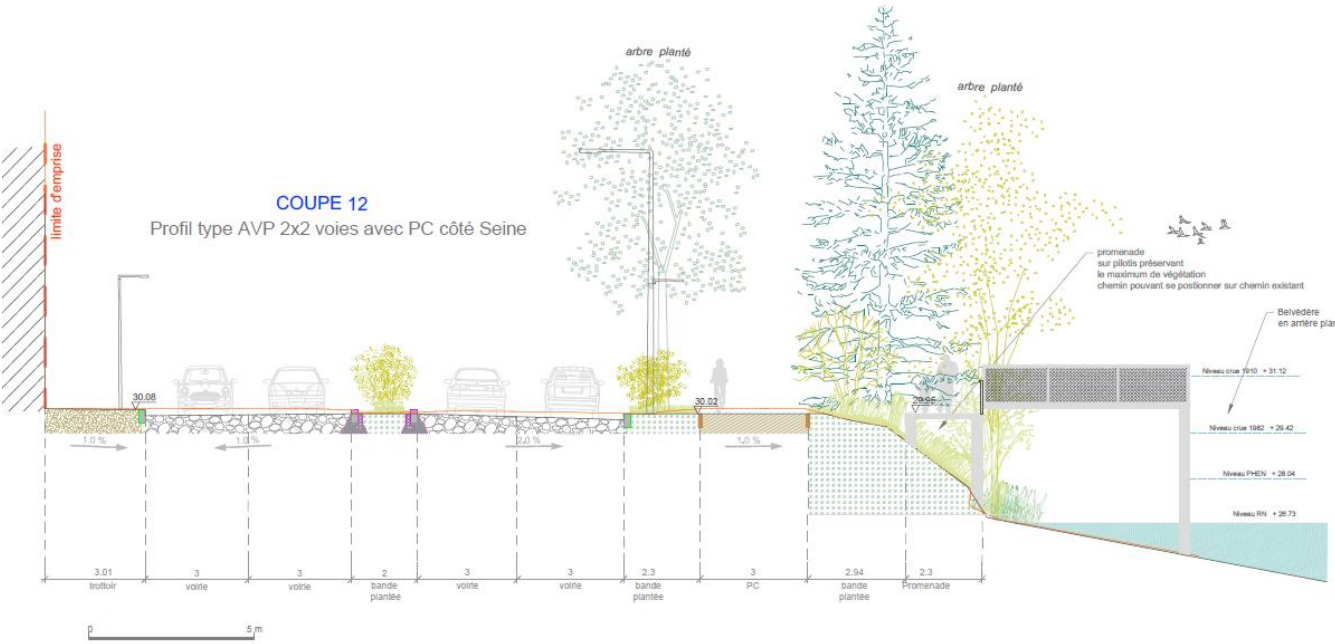
Le paysage est fortement marqué par l’alignement remarquable de platanes existants, planté sur l’accotement de la RD7. Cet alignement est en très grande partie conservé dans le projet.

Présence d’un rideau arbustif dense sous les platanes qui masque les vues sur la Seine.

La part du piéton côté Seine Est quasi inexistante.



- Le projet prévoit également sur l’ensemble de cette section :
- La conservation des platanes existants dans la plus grande partie de l’alignement
 - L’abattage des arbres dont la conservation est incompatible avec la création de la piste cyclable et du profil global de la RD7
 - La conservation d’arbres existants en rive
 - La plantation d’arbres sur le talus de la berge. Les arbres sont des essences de type ripisylve (aulnes, saule, ormes)
 - La plantation d’une strate basse couvre-sol type ripisylve
 - La plantation d’arbres d’alignements sur le terre-plein de la RD7

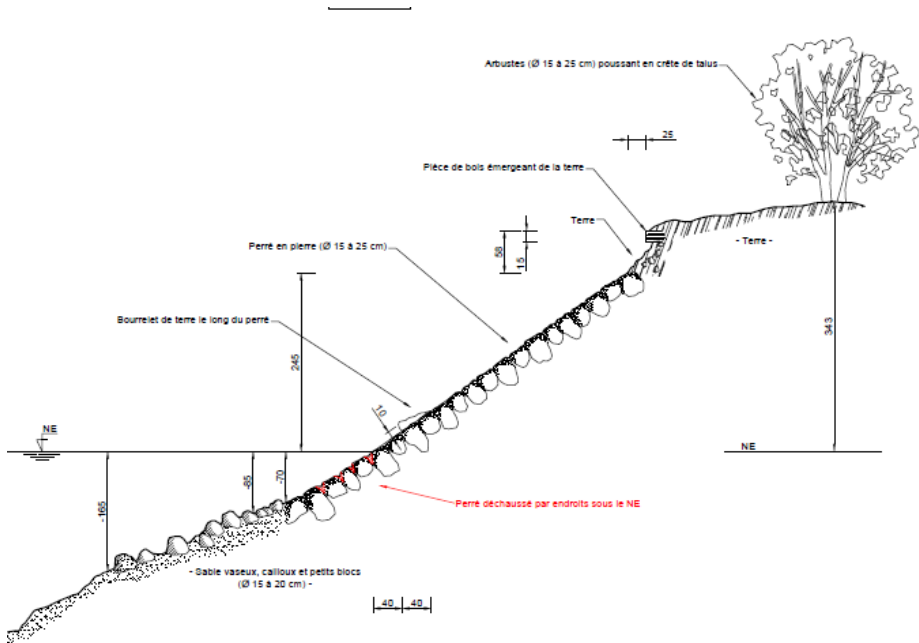




Au droit de l’OA13 :

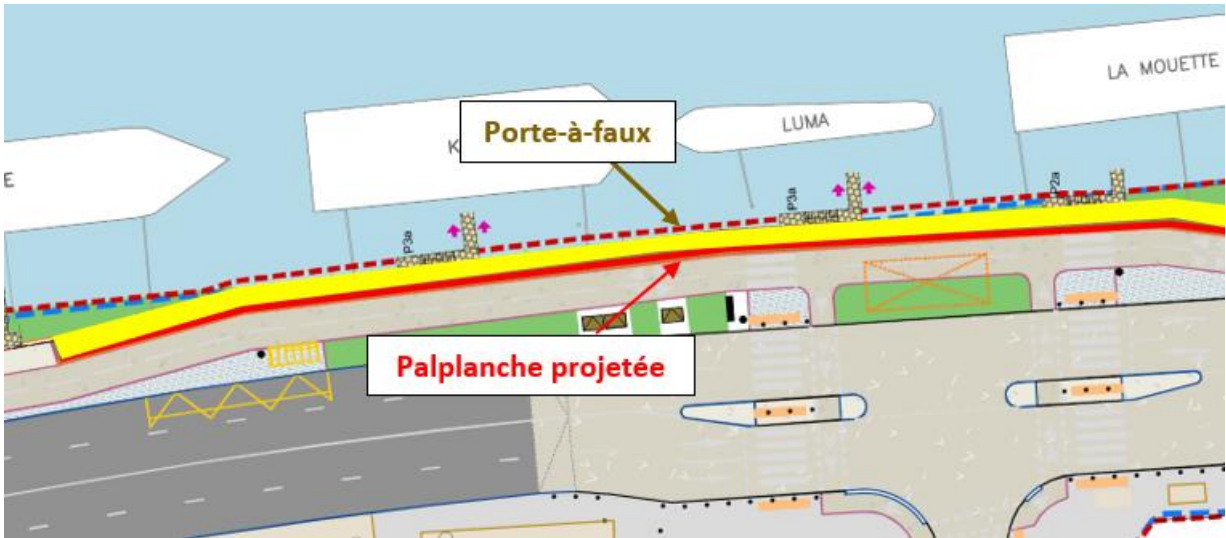
La berge existante est constituée des éléments suivants :

- Un perré en pierres maçonnées
- La présence de plein de petits ouvrages devant les bateaux : terrasses devant La Mouette, le Bliss et le Andelle, petit cabanon en bois devant La Mouette



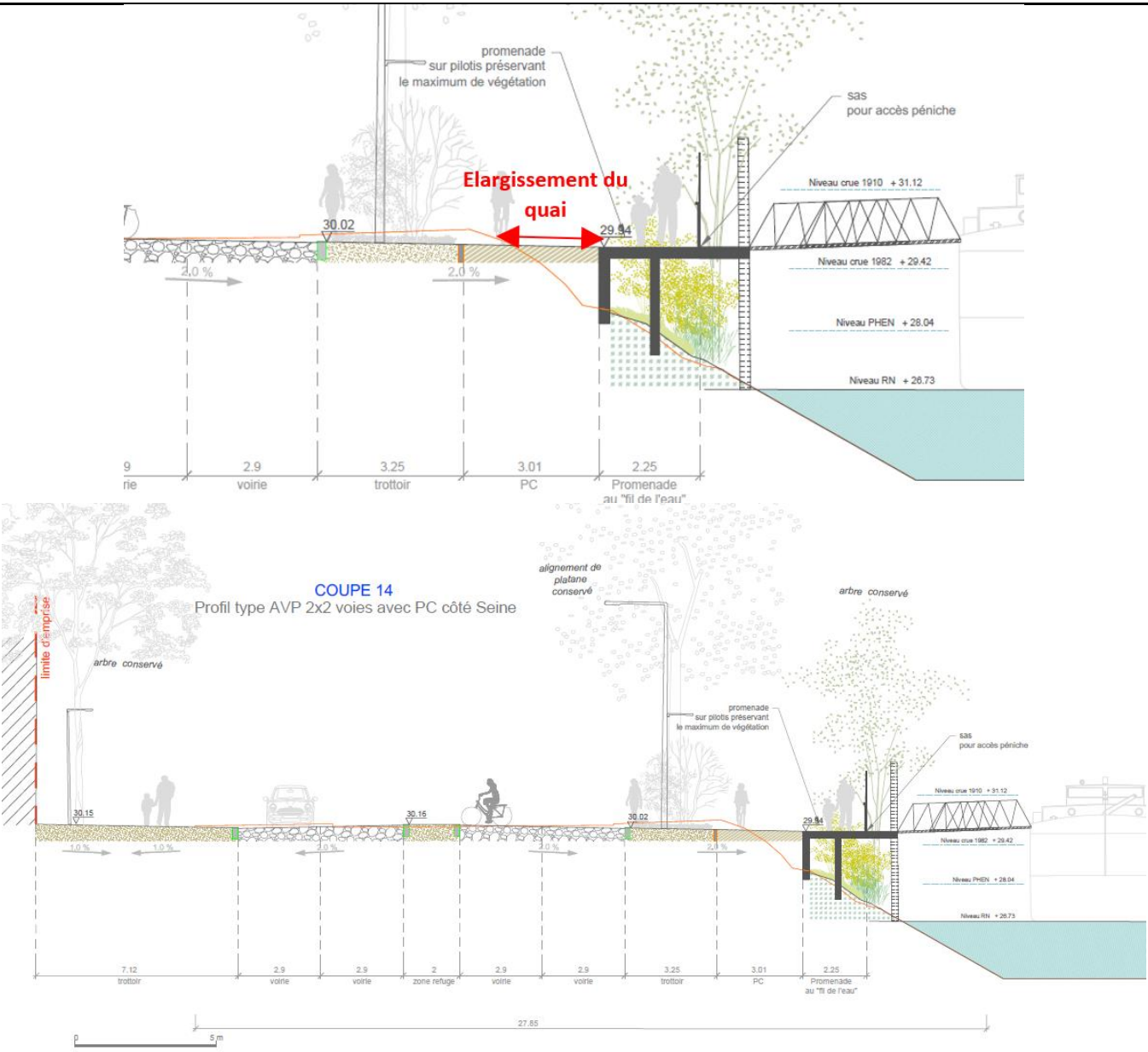
Au droit de l’OA13 :

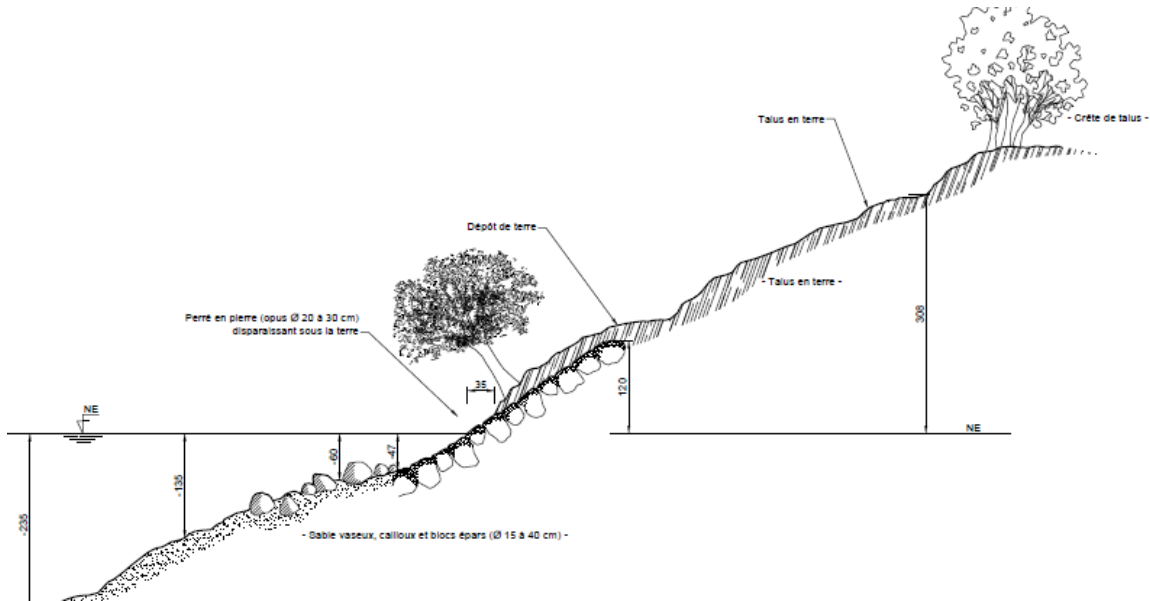
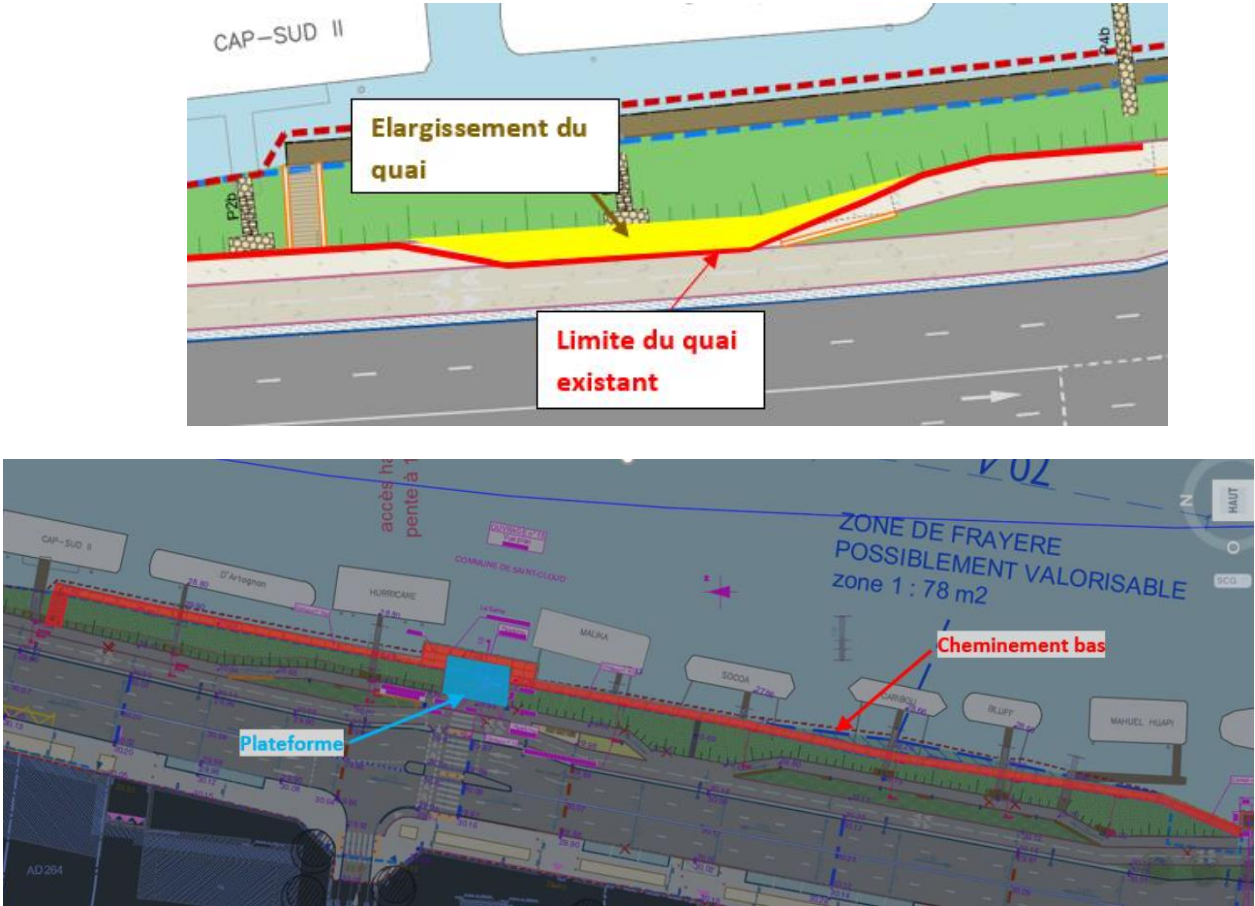
L’aménagement projeté prévoit l’élargissement du nez de quai par la création d’une palplanche et la création d’un porte-à-faux au-dessus de la Seine.



Le paysage est fortement marqué par l’alignement remarquable de platanes existants, planté sur l’accotement de la RD7. Cet alignement est en très grande partie conservé dans le projet.

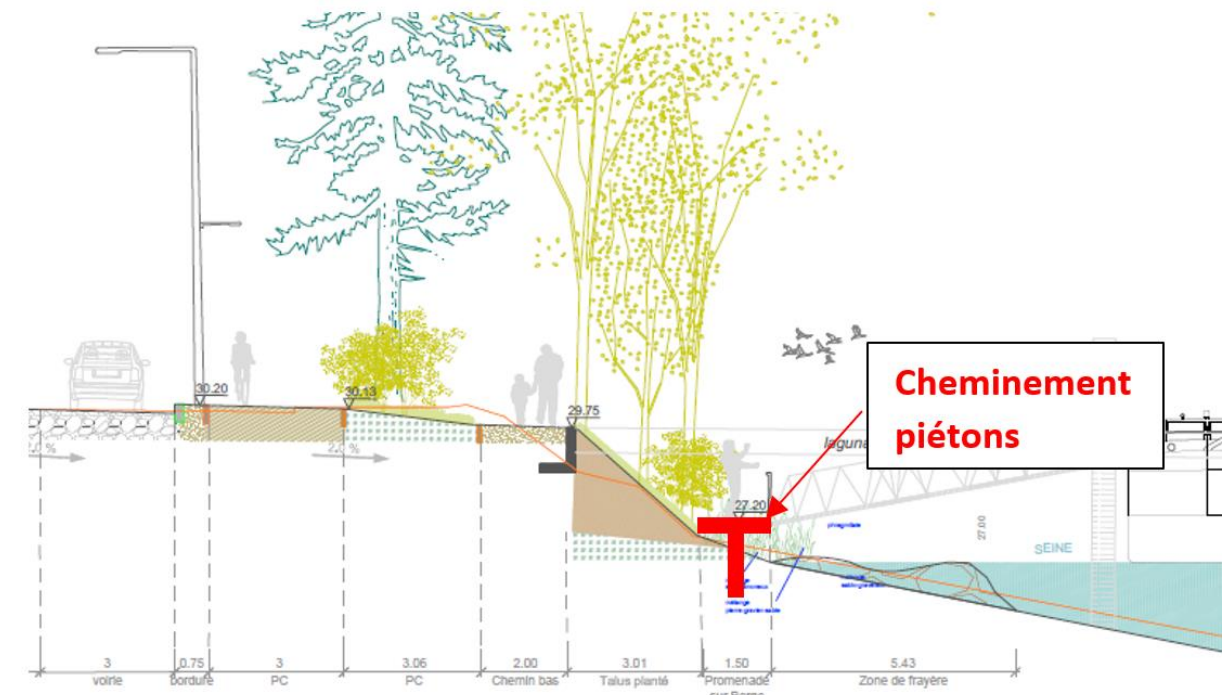
Présence d’un rideau arbustif dense et de clôtures sous l’alignement qui masque les vues sur la Seine.



TRONCONS	EXISTANT	PROJET ET IMPACT SUR L'EXISTANT
TRONCON 5 : Entre Avenue de LongChamp et rue de la Verrerie	Au droit de l'OA14 : La berge existante est constituée d'un perré en pierres maçonnées. Sur ce tronçon, nous constatons la présence d'estacades métal/béton devant les bateaux. 	Au droit de l'OA14 : L'aménagement projeté prévoit : • Elargissement du nez de quai par la création d'un ouvrage sur pilotis • Création d'un cheminement piétons bas • Démolition des structures existantes devant les bateaux et de l'estacade 

Le paysage est marqué par un rideau d'arbres composé de robiniers et de peupliers, accompagné par un rideau arbustif qui masque les vues sur la Seine.

La part du piéton est extrêmement limitée côté Seine.

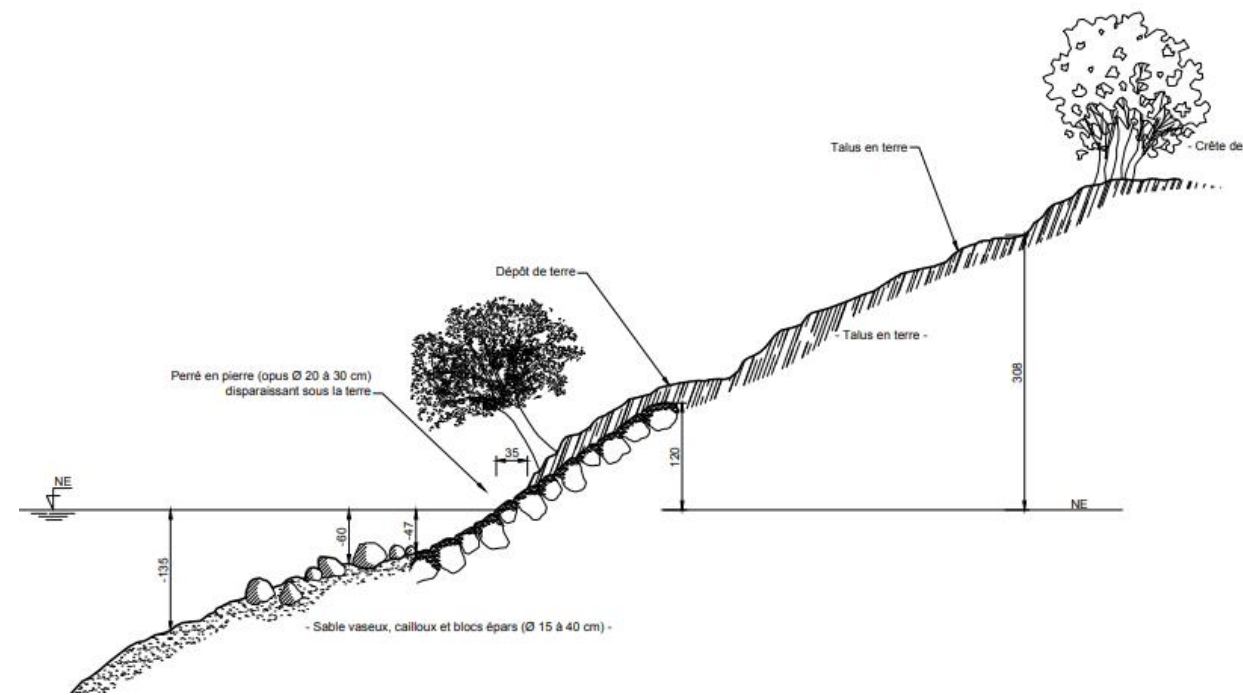


Le projet prévoit également :

- La conservation des arbres existants dans la plus grande partie du cordon
- L'abattage d'un arbre dont la conservation est incompatible avec la création de la piste cyclable
- La conservation d'arbres existants en rive
- La plantation d'arbres sur le talus de la berge. Les arbres sont des essences de type ripisylve (aulnes, saules, ormes)
- La plantation d'une strate basse couvre-sol type ripisylve

Au droit de l'OA15 :

La berge existante est constituée d'un perré en pierres maçonnées.

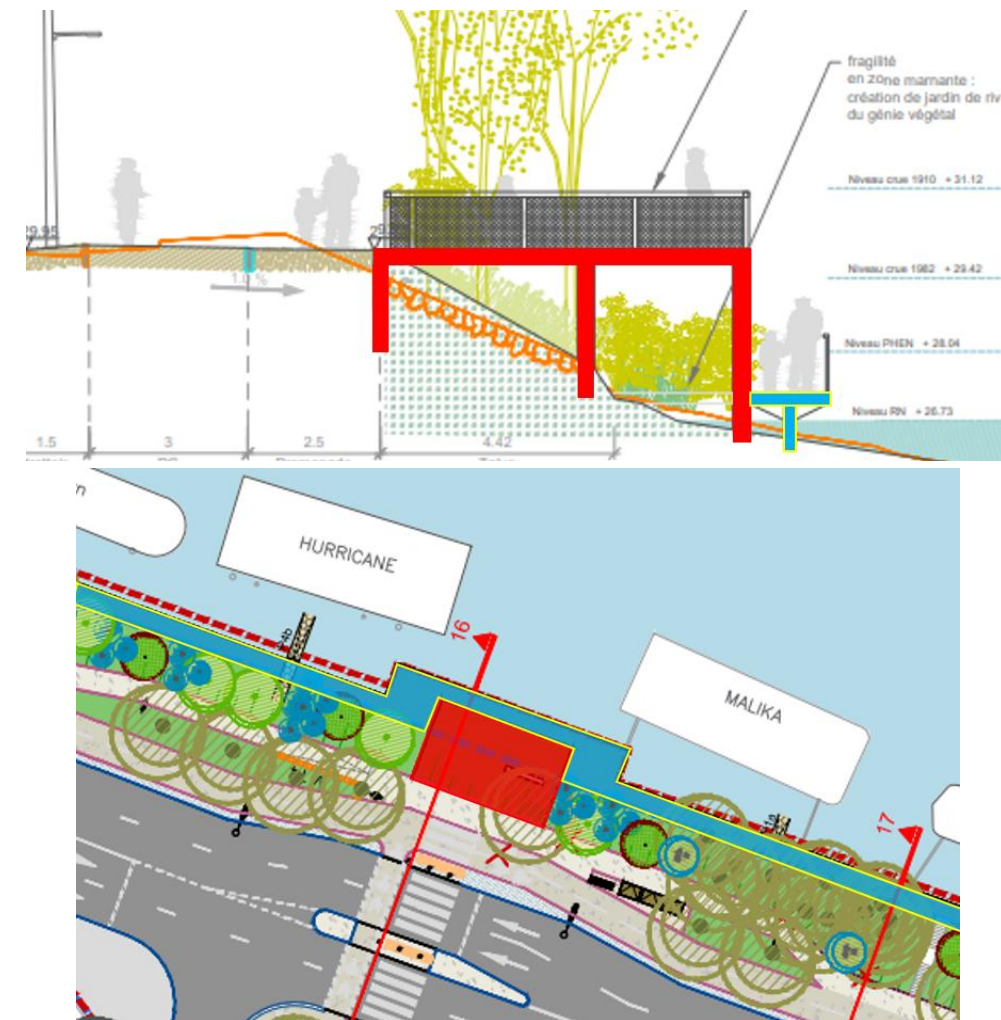


Le paysage est marqué par un rideau d'arbres composé de robiniers et de peupliers, accompagné par un rideau arbustif qui masque les vues sur la Seine.

La part du piéton est extrêmement limitée côté Seine.

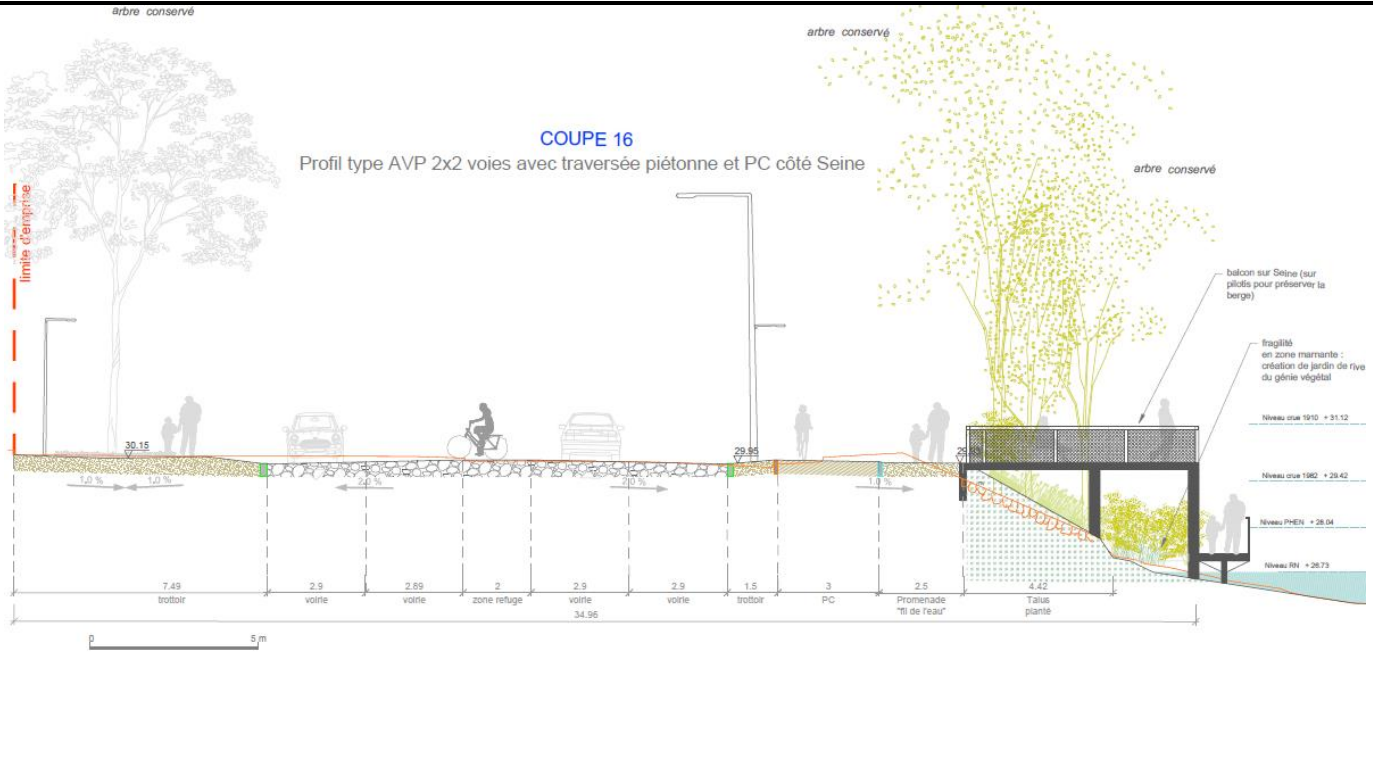
Au droit de l'OA15 :

L'aménagement prévoit la réalisation d'une plateforme belvédère en excroissance du cheminement piétons.



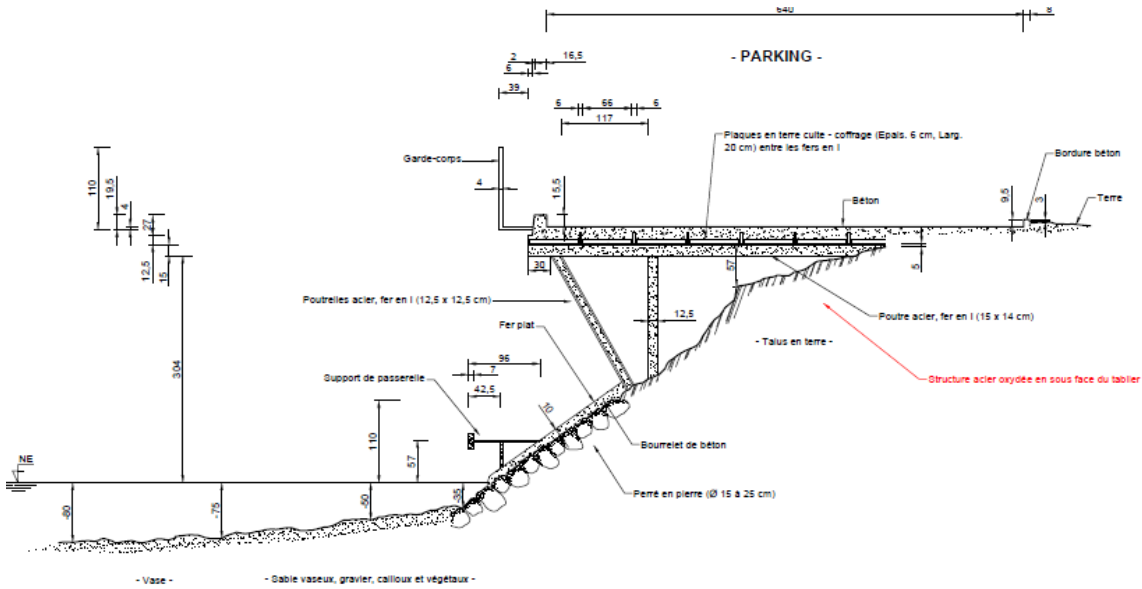
Le projet prévoit également :

- La conservation des arbres existants dans la plus grande partie du cordon
- L'abattage d'un arbre dont la conservation est incompatible avec la création de la piste cyclable
- La conservation d'arbres existants en rive
- La plantation d'arbres sur le talus de la berge. Les arbres sont des essences de type ripisylve (aulnes, saules, ormes)
- La plantation d'une strate basse couvre-sol type ripisylve



TRONCON 6 : Entre rue de la Verrerie et Avenue des Pâtures

Au droit de l’OA16 :
La berge existante est constituée d’un parking en estacade métallique au-dessus d’un perré en pierres maçonnées.

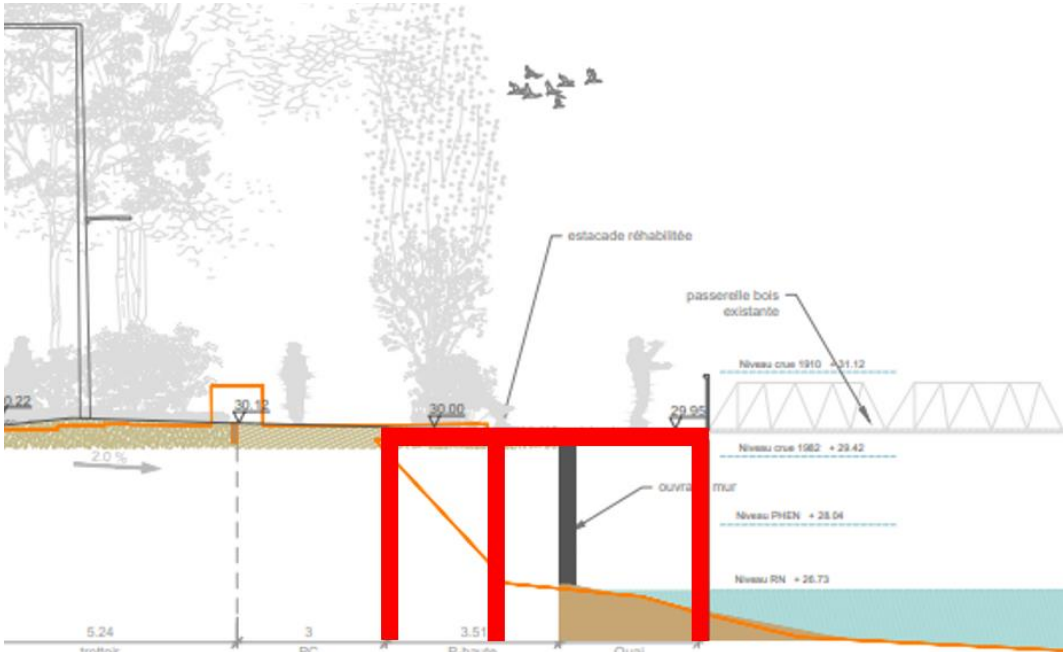


Le paysage est marqué par la présence de platanes remarquables, qui sont conservés dans le projet.



Au droit de l’OA16 :
L’aménagement prévoit la :

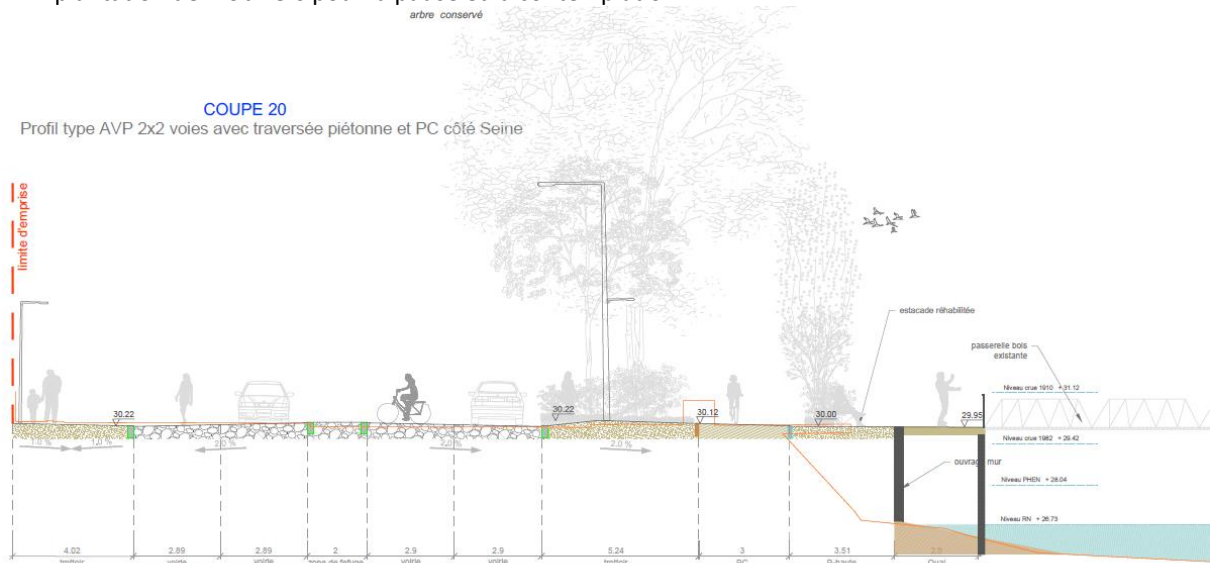
- Démolition de l'estacade métallique et de la dalle béton
- Création d’une plateforme métallique en excroissance de la berge



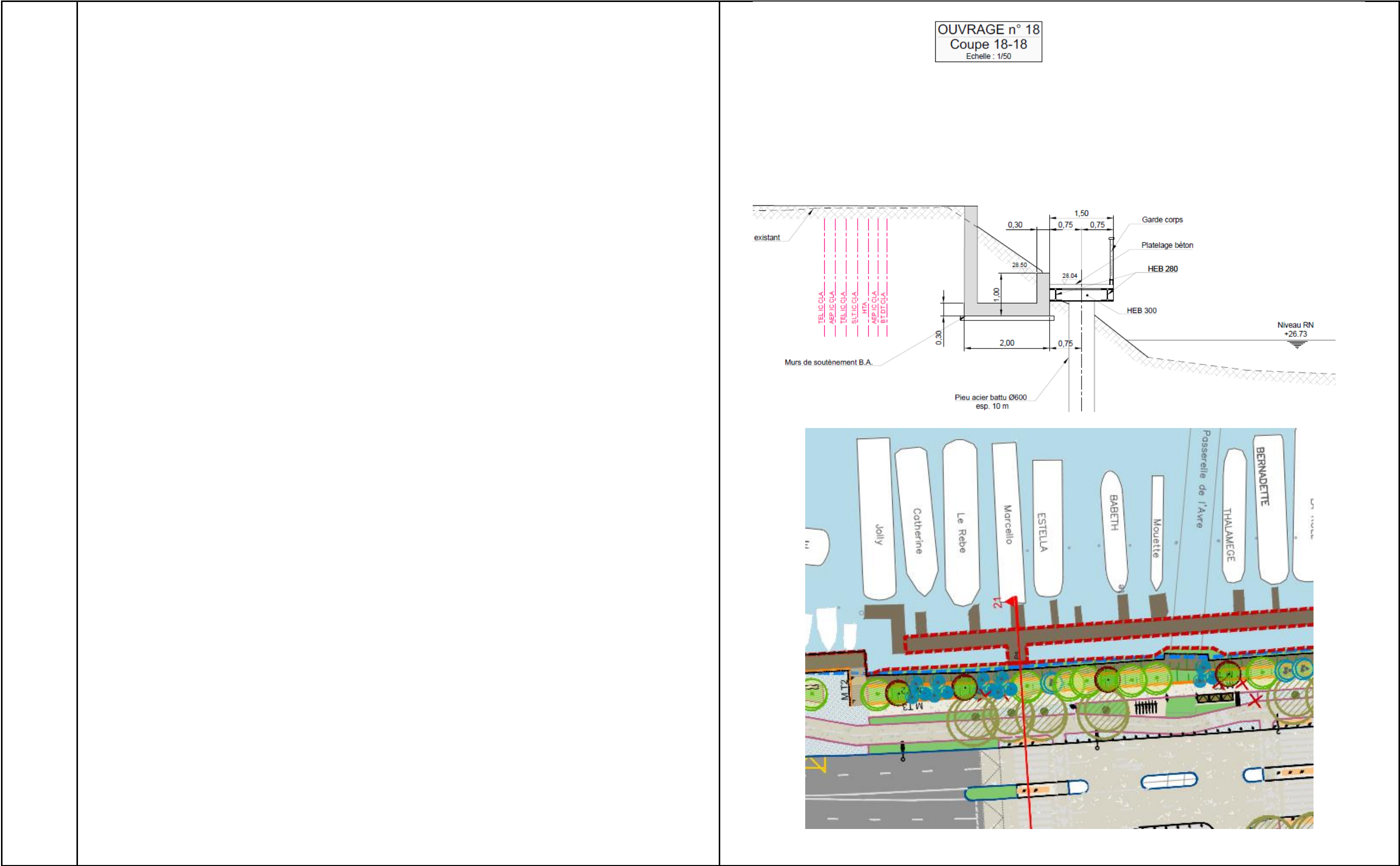
Le projet prévoit également :

- La création d’un quai haut en pavé sur la plateforme
- La conservation des arbres d’alignement existants
- La plantation d’une strate basse couvre-sol en pieds des platanes existants
- La plantation d’arbres entre le quai et la piste cyclable
- La plantation d’une bande plantée en pied d’arbres entre le quai et la piste cyclable. Elle est composée de végétaux couvre-sol type ripisylve
- L’implantation de mobiliers pour la pause et la contemplation

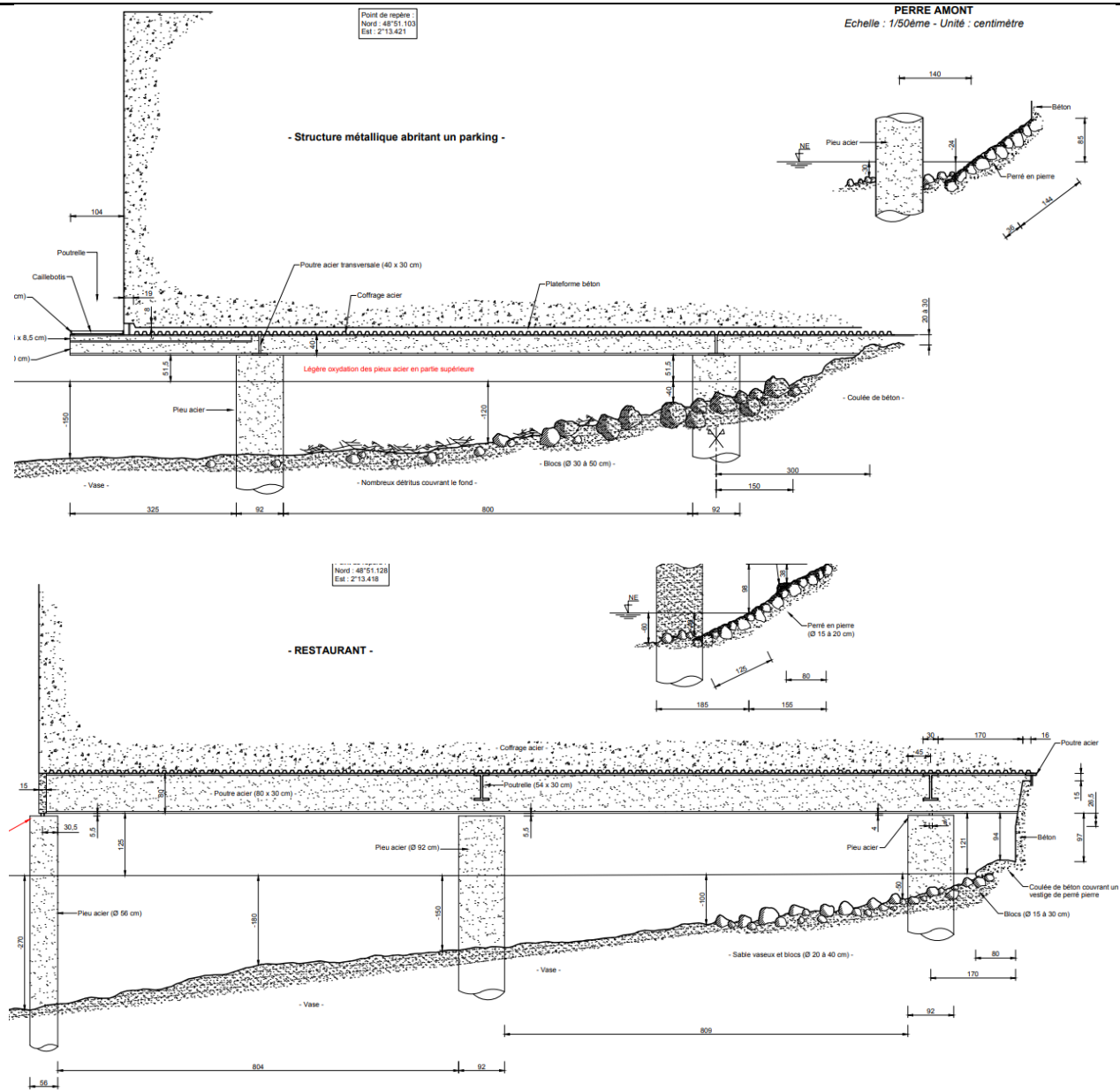
COUPE 20
Profil type AVP 2x2 voies avec traversée piétonne et PC côté Seine



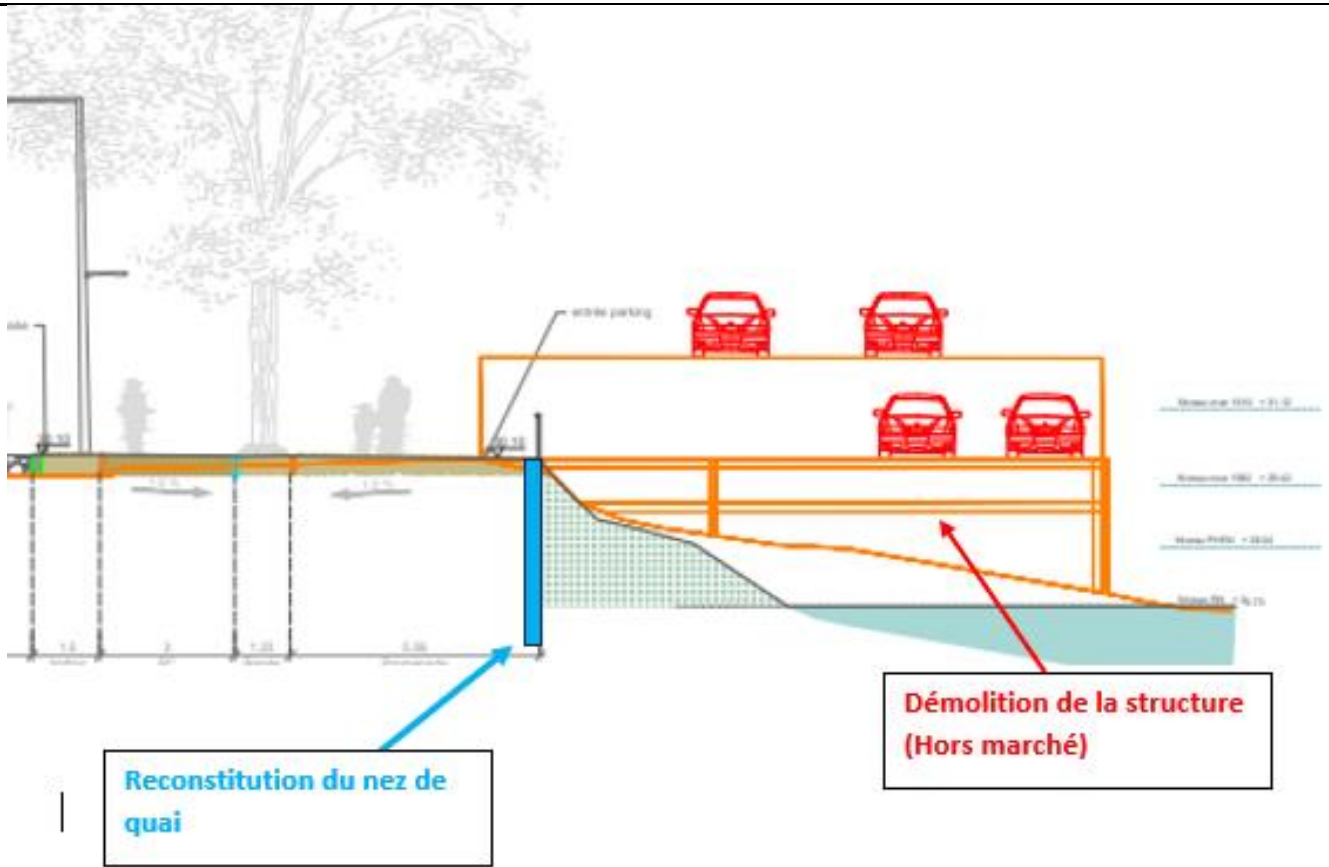
	Au droit de l’OA17 : La berge existante est constituée des éléments suivants : • Estacade avec profilés métalliques et dalles béton abritant des box de stockage • Deux pontons flottants sous le Helice club de France • Un perré en maçonnerie sur 105 m Absence de végétation sur le secteur.	Au droit de l’OA17 : L’aménagement prévoit les points suivants : • Démolition de l'estacade et des pontons existants • Elargissement du quai par la création d’une paroi de soutènement en palplanche • Remblaiement de l'existant Le projet prévoit également : • Le pavage du quai haut en pavé pierre • La plantation d’un arbre isolé sur le quai • L’implantation de mobilier pour la pause et la contemplation
	Au droit de l’OA18 : La berge existante est constituée des éléments suivants : • Estacade avec profilés métalliques et dalles béton abritant des box de stockage • Un perré en maçonnerie sur 105 m • Un ponton béton sur support métallique • Trois escaliers existants permettant d’aller du quai vers le ponton de la Marina • Plusieurs locaux sous le quai (structure inconnue)	Au droit de l’OA18 : L’aménagement projeté prévoit les points suivants : • Démolition de l'estacade, du perré en maçonnerie, du ponton béton et des escaliers • Terrassement du talus pour la création du mur de soutènement BA • Création d’un cheminement piétons publics devant la Marina • Création d’un ponton flottant permettant l’accès à la Marina



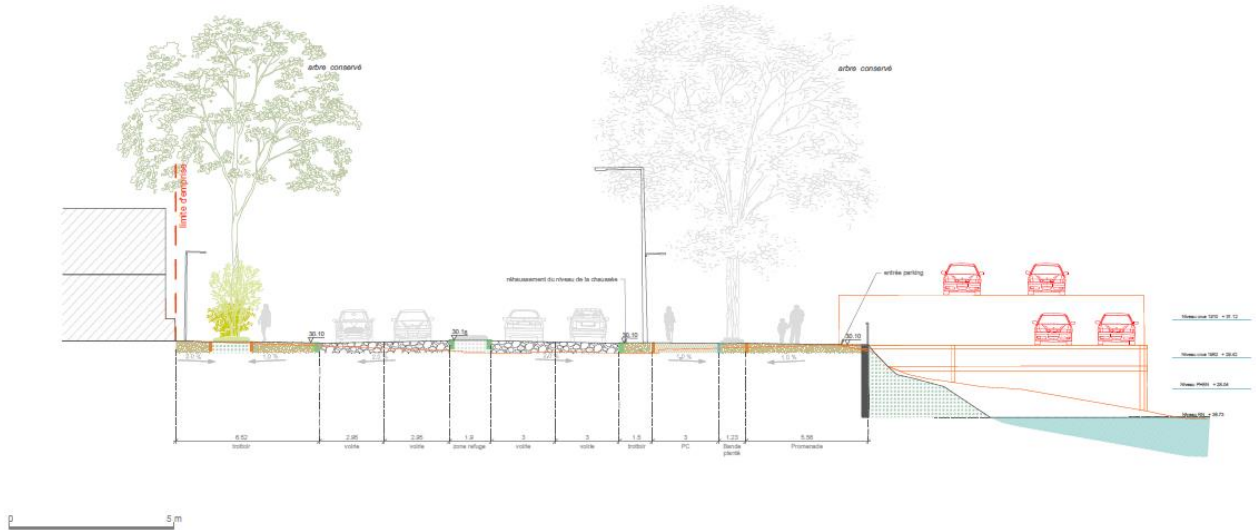
	Le paysage est marqué par la présence d'un alignement de platanes remarquables, qui sont conservés dans le projet. 	Le projet prévoit également : • La conservation des arbres de l'alignement existant dans sa très grande majorité. Seul un arbre dont l'implantation est incompatible avec la création de la piste cyclable est abattu • La plantation de la terrasse entre la promenade en quai haut et la promenade en quai bas d'un cordon d'arbres tiges et d'arbustes, de type ripisylve (avec notamment ormes, saules, aulnes). Plantation en pied d'une strate basse avec des végétaux de type ripisylve • La plantation d'une bande de couvre-sol en pied de l'alignement de platane existant 
TRONCON 7 : Entre rue des Pâtures et rue des Millons	Au droit de l'OA19 : La berge existante est constituée de la structure du Restaurant du « Quai Ouest » et son parking reposant sur une structure métallique fondée sur pieux.	Au droit de l'OA19 : L'aménagement projeté prévoit la création d'une paroi de soutènement en palplanche, pour reconstituer le nez de quai et le remblaiement derrière la paroi. La démolition de la structure du restaurant et du parking est hors marché et doit être réalisée préalablement aux travaux du présent marché.



Le paysage est marqué par la présence d’un alignement de platanes remarquables, qui sont conservés dans le projet.



- Le projet prévoit également :
- Le pavage du quai haut en pavé pierre
 - La conservation des arbres de l’alignement existant
 - La plantation d’une bande de couvre-sol en pied de l’alignement de platane existant



Au droit de la zone R :

Le paysage des berges est composé :

Sur les berges hautes :

- D'un alignement de platanes relativement jeunes en partie haute sur l'accotement de la RD7
- D'un trottoir bétonné en partie haute
- De deux plateformes d'accès béton à la péniche de l'Espace Carnot

Sur les berges basses :

- D'une plage engazonnée dont la berge est traitée en béton
- D'un cheminement bas d'accès aux péniches
- D'un alignement de peupliers d'Italie sur bande plantée en terrasses entre quai haut et berge basse



Vue berge haute



Vue berge basse

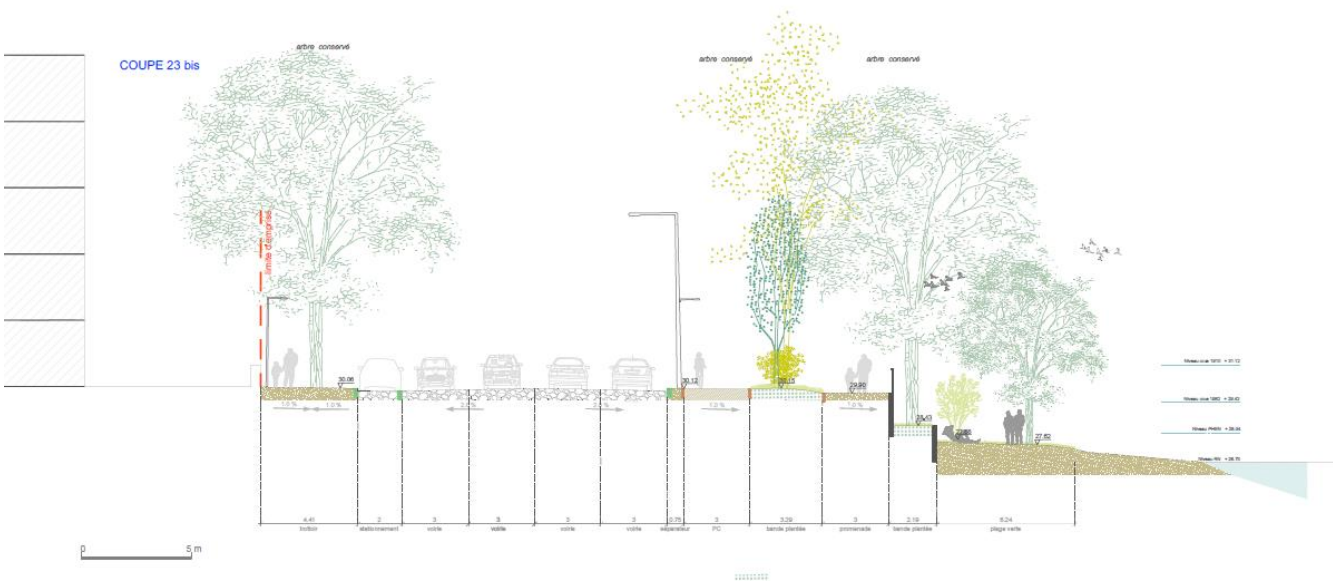
Le projet prévoit :

Sur la berge haute :

- L'implantation des promenades piétonnes et cycles de part et d'autre de l'alignement de platanes existants
- La conservation de la grande majorité des platanes existants. Deux arbres dont la conservation est incompatible avec la création des promenades sont abattus
- Les accès aux péniches sont conservés et intégrés dans la conception du quai haut

Sur la berge basse :

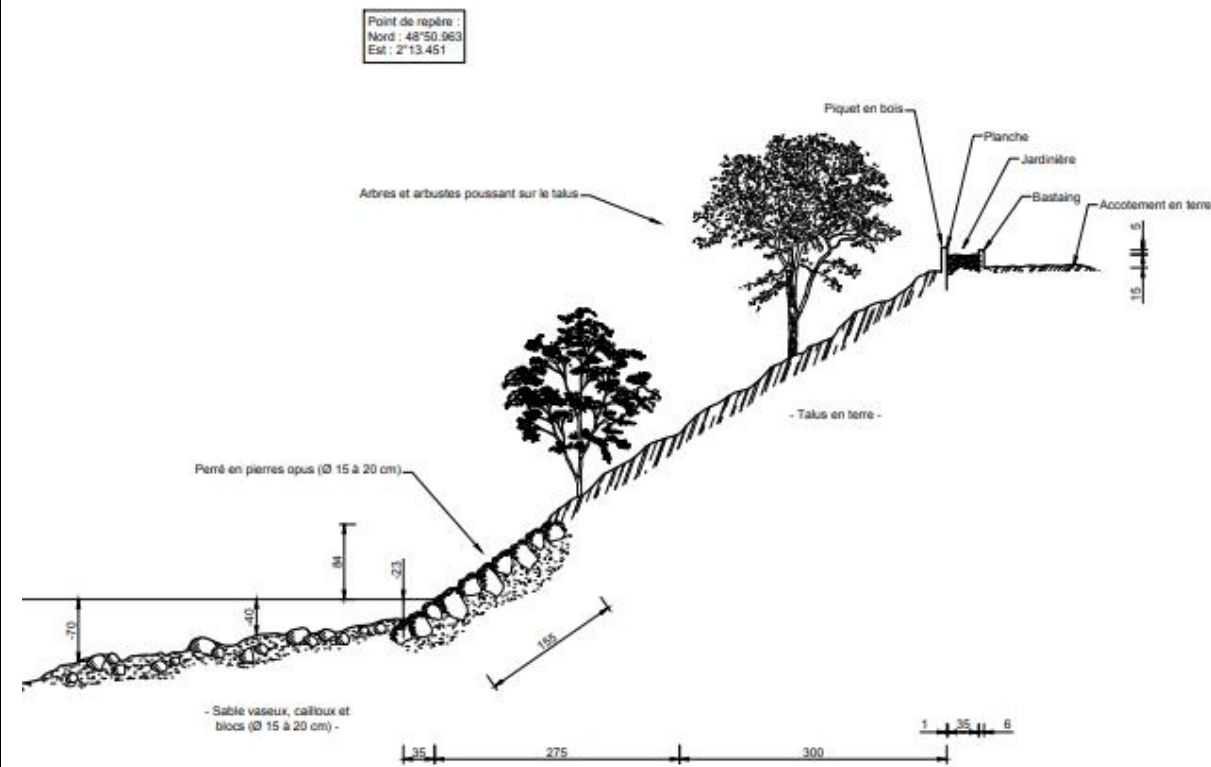
- La conservation des peupliers existants
- La conservation de la berge engazonnée avec les accès bas à la péniche du Carnot



Au droit de l'OA20 :

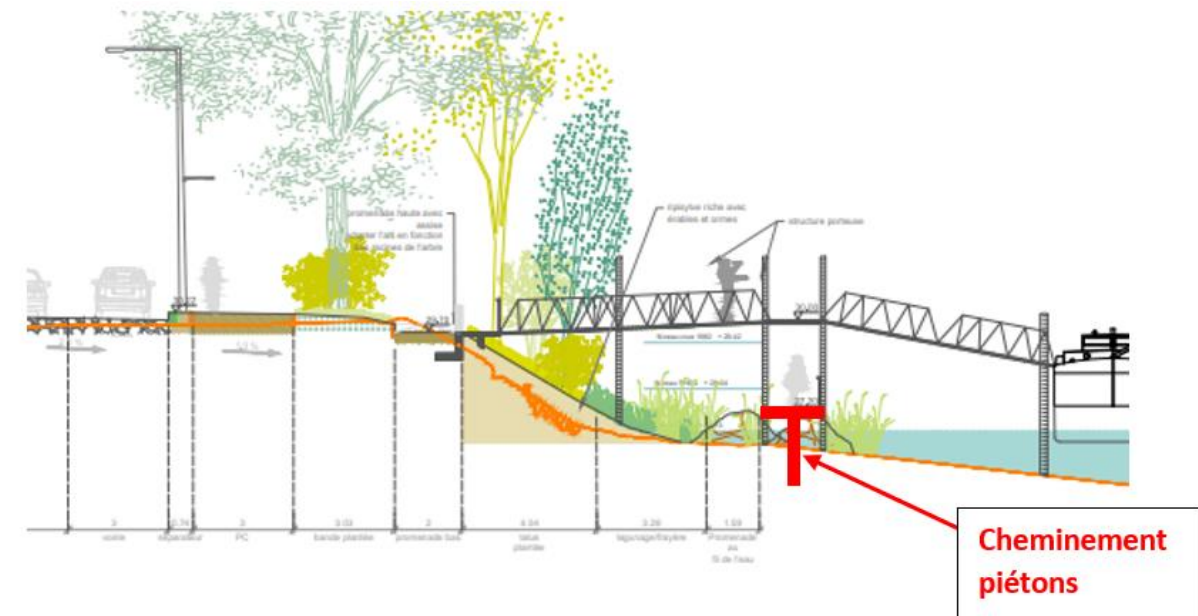
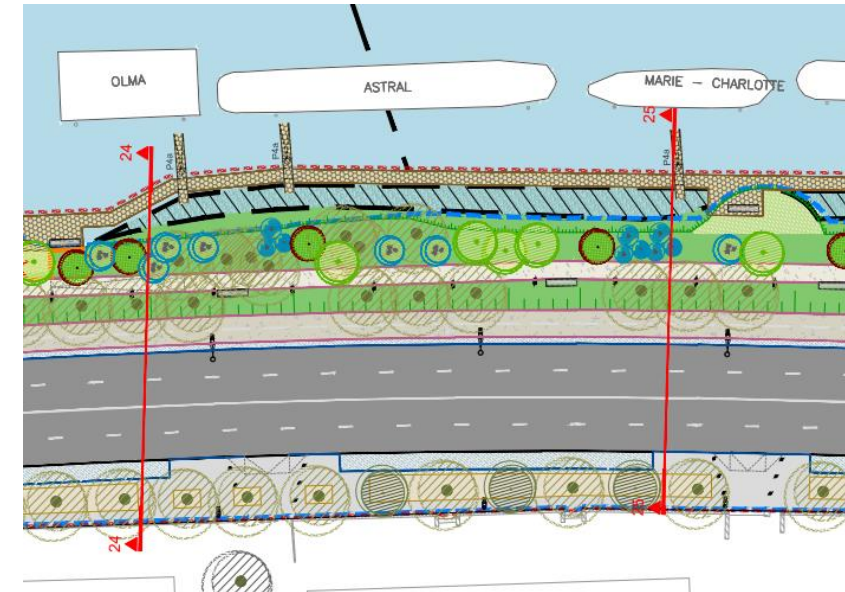
La berge existante est constituée des éléments suivants :

- Un talus en terre et un perré en pierres maçonnées
- Un escalier et murets maçonnés devant la péniche « Essaouira »
- Une petite structure métallique devant la péniche « Cabier »
- Un escalier en bois et quai en maçonnerie devant la péniche « ROC II »
- Un escalier et quai en pierres maçonnées devant la péniche « Passim »
- Un chemin d'accès en pierres devant les péniches « Astral » et « Olma »

**Au droit de l'OA20 :**

L'aménagement projeté prévoit la :

- Démolition des structures existantes d'accès aux péniches
- Création d'un cheminement piétons bas en platelage sur pilotis, avec quelques plateformes pour la pause au raz de l'eau
- Création de passerelles d'accès aux péniches



Le paysage des berges est marqué par la présence d'un alignement remarquable de platanes en rive de la RD. La végétation de la berge est composée d'un ourlet arbuste haut et dense de type ripisylve, et par segments, de haie arbustive taillée, avec quelques essences plus ornementales. L'ourlet arbustif et la haie crée un écran opaque qui prive les usagers des vues sur la Seine.



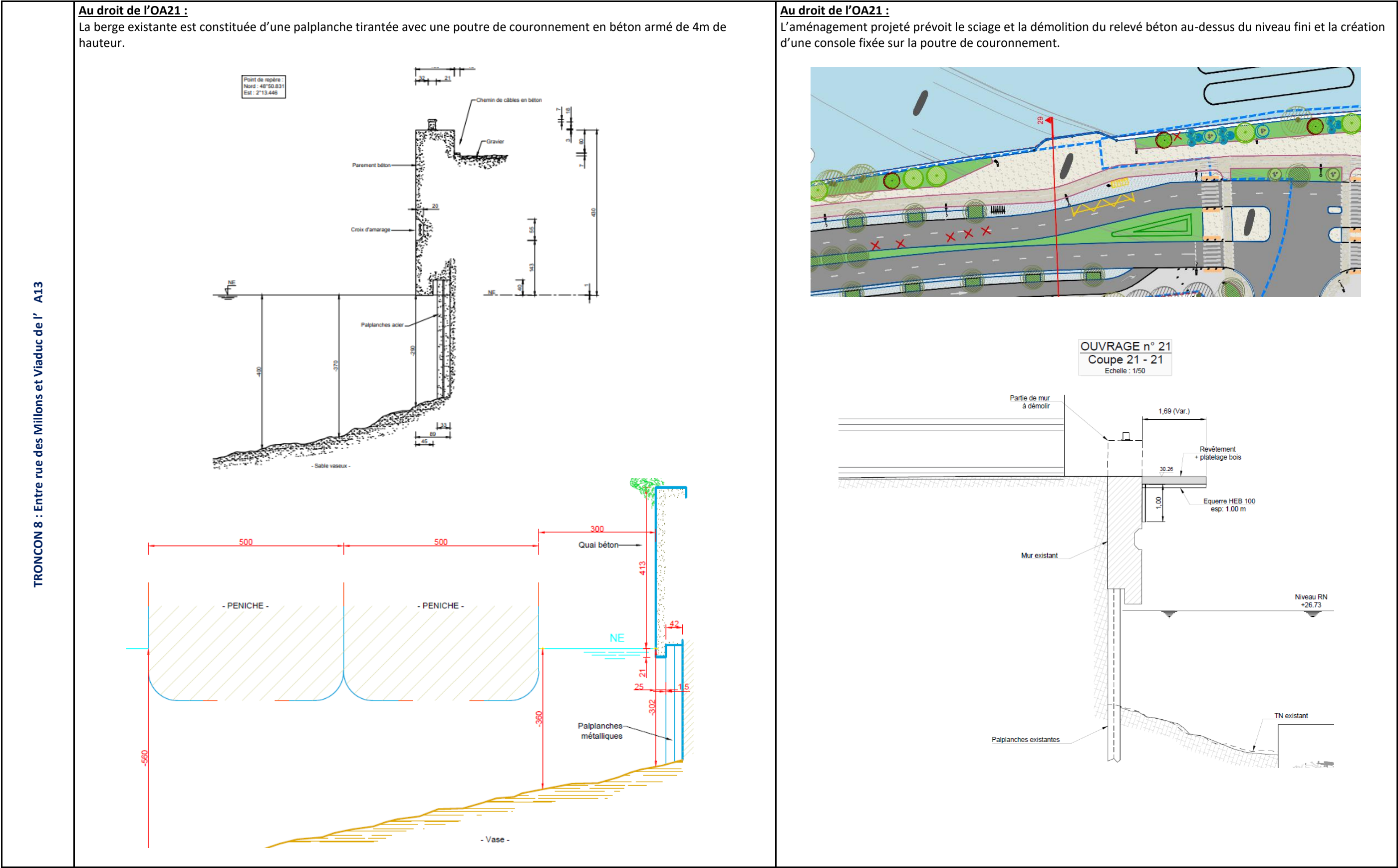
Le projet prévoit également :

- L'implantation des promenades piétonnes et cycles de part et d'autre de l'alignement de platanes existants
- La conservation de la grande majorité des platanes existants. Deux arbres dont la conservation est incompatible avec la création des promenades sont abattus
- Les accès aux péniches sont conservés et intégrés dans la conception du quai haut

Sur le talus de la berge :

- La conservation des beaux sujets de la ripisylve
- La replantation d'une strate arborée et arbustive sur la berge pour recomposer et augmenter la ripisylve. Végétation de type saules, aulnes, ...

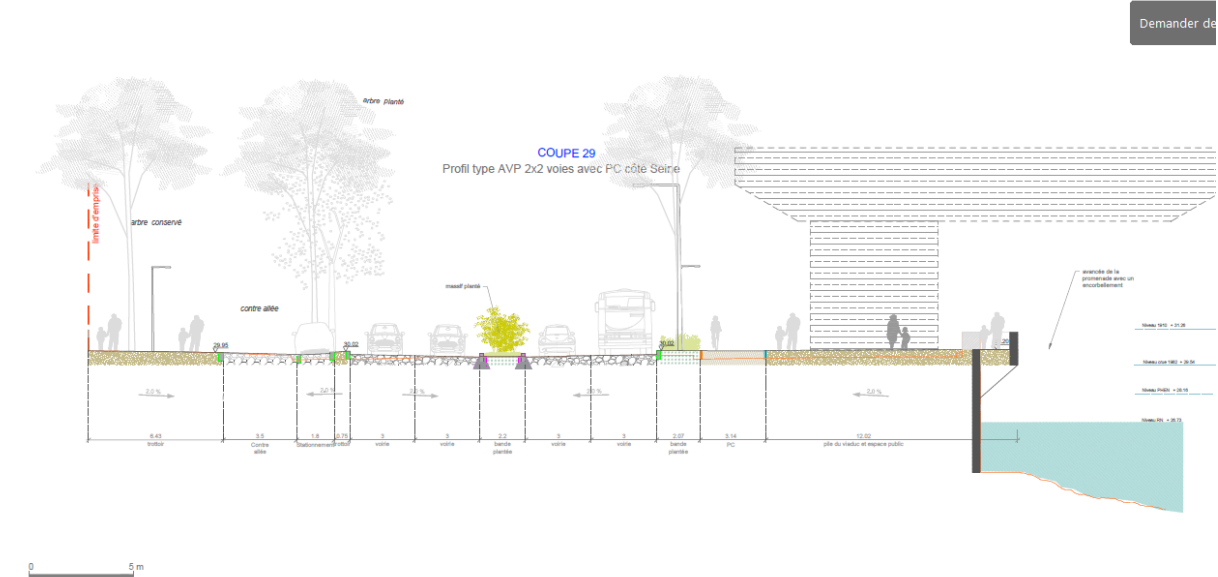




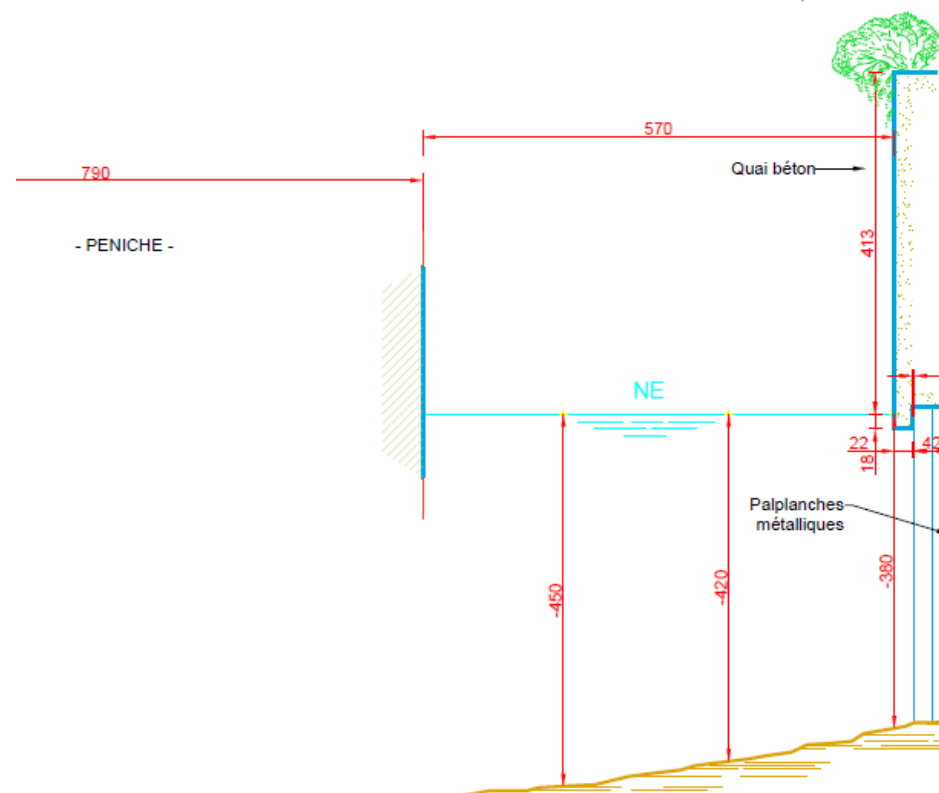
- Le paysage de la berge est composé :
- D'un alignement de platanes accompagné d'un haie haute et compacte entre la RD et la contre-allée qui masque totalement les vues entre la voie et la Seine
 - D'une contre-allée d'accès circulable pour les péniches
 - D'un accotement planté sur le bord de la contre-allée. Présence de plantes envahissantes comme des bambous sur l'accotement. Et de quelques arbres de moyenne hauteur



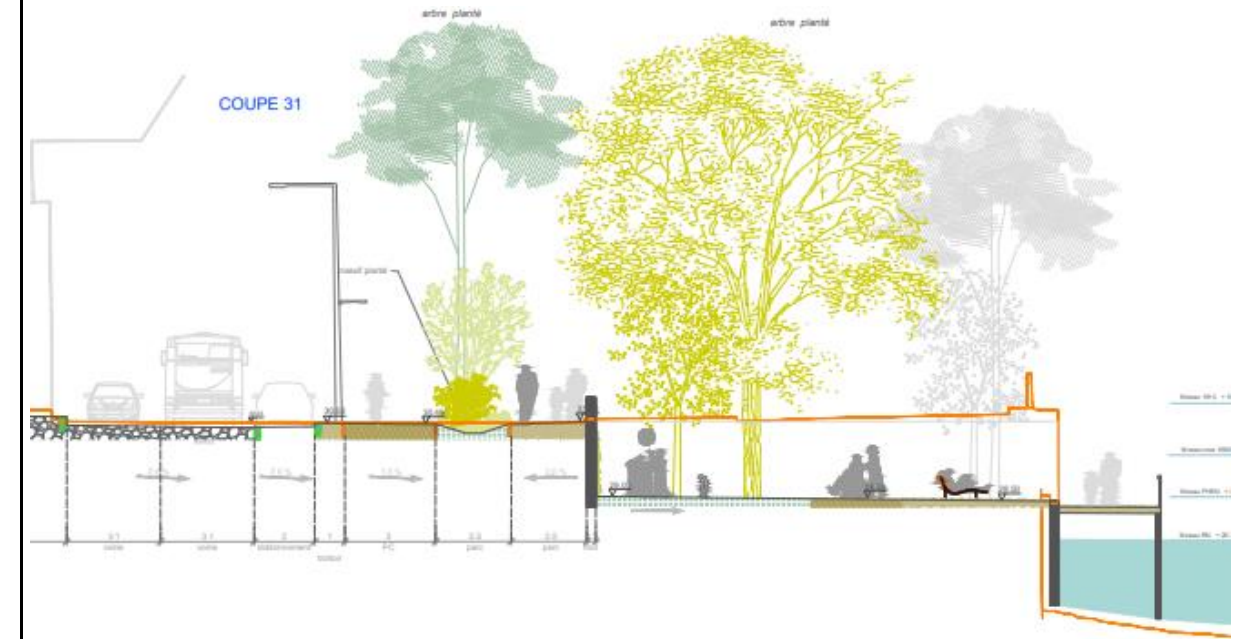
- Le projet prévoit également :
- Le recalibrage de la section de la RD7, qui rend incompatible la conservation des platanes existants
 - La suppression de la contre-allée circulée en bord de Seine
 - La création de promenades piéton et cycle en lieu et place de la contre-allée
 - La replantation d'alignements de platanes sur les accotements de la RD7 et en terre-plein central
 - La plantation d'arbre et de strate couvre-sol au droit de la limite du quai, avec intégration des arbres existants dans les massifs plantés



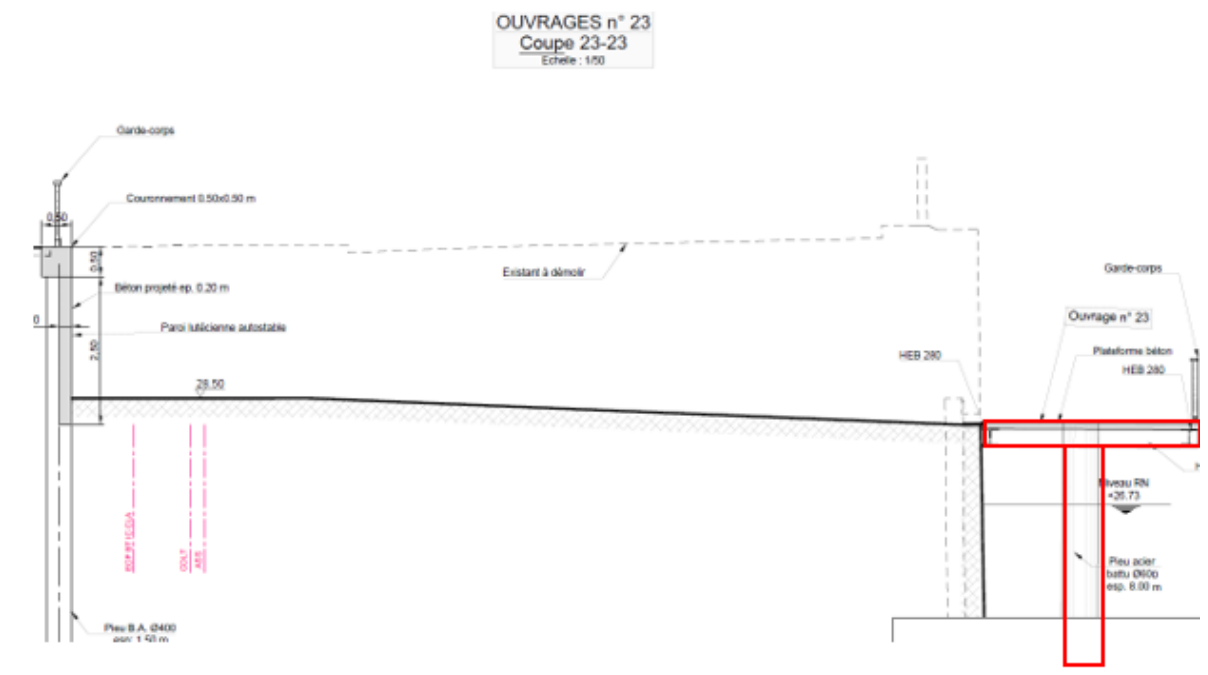
La berge existante est constituée d'une palplanche tirantée avec une poutre de couronnement en béton armé de 4m de hauteur.



L'aménagement projeté prévoit la démolition du couronnement béton des palplanches existantes et la création d'un parc (parc des méandres) en déblais. La création de ce parc nécessite la réalisation d'une paroi lutécienne (nommée OA22).



Le projet prévoit également la création d'une plateforme métallique avec platelage béton au-dessus de la Seine en limite de la berge.

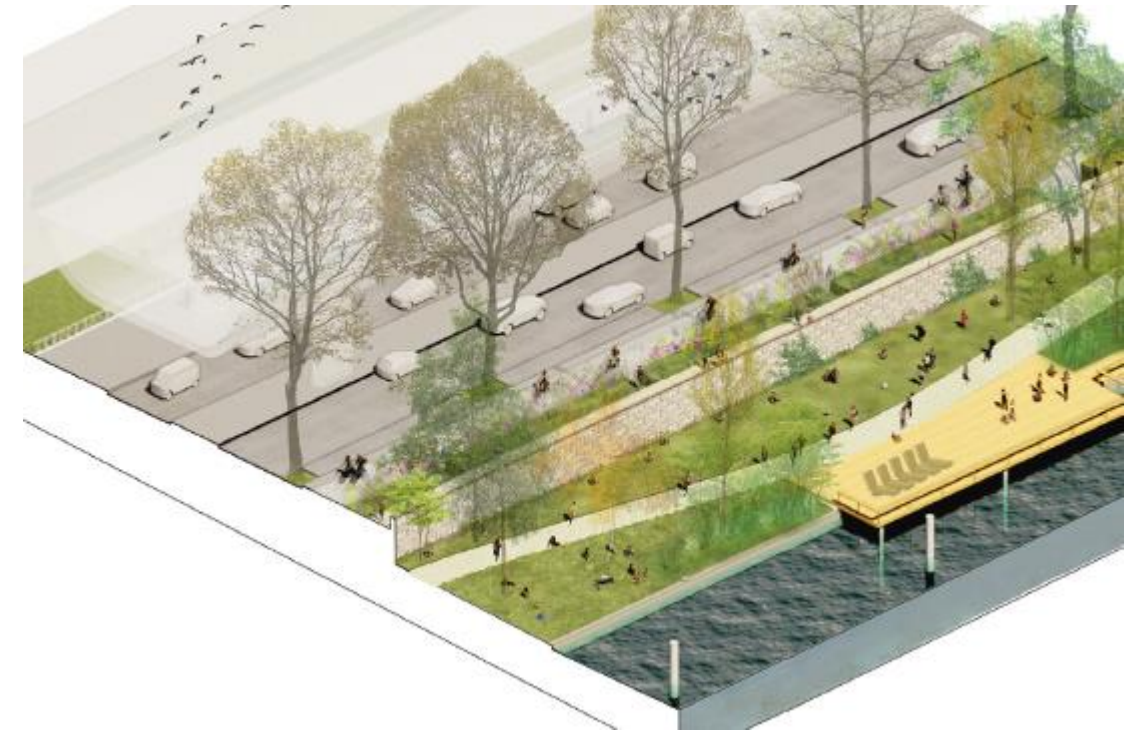


Le paysage des berges est marqué par les voies de la RD7 qui passent en berge haute au bord de la Seine. Présence d'une grande zone de parking et d'un alignement de tilleuls sur le terre-plein central de la RD7. Image autoroutière de la RD7 sur ce tronçon.



Le projet prévoit

- La création d'un parc en niveau bas, au plus proche de l'eau. Pour cela, la berge béton est démolie ou sciée, le niveau du terrain est abaissé de 2 à 3m selon les zones du parc
- La plantation de vastes massifs arborés de type ripisylve, composés principalement de saules, d'aulnes. Les massifs arborés sont accompagnés d'une strate basse riche, composée de graminées, de quelques vivaces de bords d'eau et de massifs de saules arbustifs
- La création d'une pelouse centrale pour accueillir les usages libres et le repos
- L'implantation de mobilier pour la pause et la contemplation
- L'implantation d'aire de street workout pour pratiquer le sport
- La création d'une plateforme belvédère sur la Seine pour la contemplation du paysage fluvial et de la vallée de la Seine
- D'une promenade piétonne sur le quai
- La création d'un mur de soutènement entre le parc bas et la promenade haute, au niveau de la RD7. Ce mur est qualifié par une paroi de gabion (20cm d'épaisseur maxi) rempli de pierre calcaire
- La plantation d'un double alignement en promenade haute : alignement de platanes en rive de RD, alignement d'arbres de moyen jet entre la piste cyclable et la promenade haute



Les accès au parc bas depuis la promenade haute se font :

- Au nord : par la création d'un escalier sur pilotis, et par la création d'une rampe d'accès PMR
- Au sud : par une longue rampe pavée et plantée, dans la continuité des plantations de type ripisylve du parc

Zone V, W et X

De part et d'autre du Pont de Saint-Cloud, les berges sont très fortement marquées par un paysage de type autoroutier, avec la présence de 3 voies de circulation sur la berge et d'une voie en passage en trémie. Absence de plantation ou de paysage qualifiant la voirie.



Zone V, W et X

Le projet prévoit également la création de plusieurs ouvrages en limite du pont de Saint-Cloud :

- Mur de soutènement MS02 (ouvrage en U sur pieux)
- Mur de soutènement MS03 (ouvrage cadre et ouvrage en U sur pieux)
- Mur de soutènement MS01 (paroi lutécienne)

Le projet prévoit également le mur N° 387.

Le projet prévoit :

- La transformation des voies sur berge en promenade des quais (dit « Port Carnot»). Le profil historique du Port est retrouvé, par la démolition des voies sur berge, le sciage des berges béton
- La construction de nouveaux murs de soutènement pour traiter l'interface entre la place Clémenceau en niveau haut et le nouveau quai bas du port Carnot. Les murs sont habillés qualitativement par de la pierre calcaire (types quais de Seine parisiens)
- La création d'une promenade pavée qualitative le long de l'eau
- La plantation d'arbres et de massifs arbustifs de type ripisylve en pied de mur
- L'implantation de mobiliers pour la pause et la contemplation
- Les accès au quais bas se font par des escaliers et rampes depuis les têtes de pont, et au sud par un escalier dans la continuité du passage piéton qui mène à l'entrée du Domaine



